

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

41



10 ans

Nos lecteurs nous écrivent

Hettie nous a quittés

L'association Surdi76 et Axe Audio ont la tristesse de faire part du décès de Hettie Arroux Kerssemakers survenu dans sa quatre-vingt-dixième année le 26 février dernier. Hettie était très engagée dans notre association normande, et a participé à beaucoup d'actions sur le terrain, toujours avec enthousiasme et dynamisme.

Touchée par la surdité il y a une vingtaine d'années et voyant ce qui se faisait notamment aux Pays Bas, elle a tout fait pour se maintenir dans la communication, par l'utilisation de sa tablette, sa ténacité dans la recherche d'aides techniques, et son intérêt pour l'entraînement à la lecture labiale.



Sans le vouloir, elle a été l'inspiratrice de l'activité et de l'implication de sa fille Sigrid, puis de Marie-Do, dans la création de leur activité (solutions d'accessibilité auditive et visuelle), en exprimant les besoins de la population des personnes devenues sourdes et malentendantes et en se prêtant aux tests de nouvelles solutions.

Nous gardons le souvenir d'une très belle personne.

■ Marie-Do Polle (Axe Audio)
et Pascal Marie (SURDI76)

Le travail de fond des associations paie !

La loi organique sur l'élection du président de la République vient d'être publiée au Journal Officiel. On y lit :

« Les candidats veillent à l'accessibilité de leurs moyens de propagande électorale aux personnes en situation de handicap, en tenant compte des différentes formes de handicap et de la diversité des supports de communication. Ils peuvent consulter à cette fin le Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui publie des recommandations ou observations.

Au plus tard le 1^{er} juin 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport comprenant :

- Une évaluation des moyens mis en œuvre par les candidats à l'élection du Président de la République ;
- Une analyse des évolutions juridiques et techniques nécessaires pour améliorer l'accessibilité de la propagande électorale aux personnes en situation de handicap, y compris lors des autres consultations électorales. »

Le père Noël est-il isérois ?

En fin d'année un étrange message téléphonique nous promet un don. Un peu méfiants mais curieux, nous nous renseignons. Ce n'est pas un hameçonnage mais une société qui fête les 10 ans d'une application et qui veut nous faire un cadeau !

La société Imail est basée à Fontaine, en Isère. Elle est spécialisée dans la conception de logiciels sur le sujet du handicap et de l'emploi. Sensibilisée aux difficultés des malentendants à cause de l'obligation du port du masque, elle nous a offert de quoi acheter des masques transparents. La commande est aussitôt faite. Le don servira aussi à financer la fabrication de nouvelles plaquettes et d'un nouveau logo, dont **6 millions de malentendants** a la primeur. Non, ce n'est pas un poisson d'avril !



Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs 2

Éditorial 3

Vie associative

- En 10 ans, treize nouvelles associations ou sections! 4
- Un partenaire, la Fondation Pour l'Audition 6
- Un coup de pouce pour avancer 7

Dossier

- 10 ans de 6 millions de malentendants 8
- L'accessibilité en pratique 9
- La Boucle d'Induction Magnétique 12
- 10 ans de télécommunications 14
- La place de l'écrit et la lecture labiale 15
- 10 ans de rubrique Santé-Médecine 16
- Évolution de la reconnaissance du Bucodes SurdiFrance en 10 ans 17
- 10 ans de communication au Bucodes SurdiFrance 18
- Le communiqué du Bucodes SurdiFrance, en partenariat avec UNANIMES 18

Appareillage

- 10 ans de rubrique appareillage! 20

Santé-Médecine

- Dangers et nuisances des basses fréquences sonores: mythe ou réalité? 22
- Covid-19 et l'impact du stress sur les troubles sensoriels 23
- Une psychologue à votre écoute! 24

Témoignage | Reportage

- Un témoignage sur l'implantation 25
- Interview d'un nouveau retraité 26
- Don au Bucodes SurdiFrance 26
- Bulletin d'abonnement 27

Culture

- Ciné Sens sensibilise les professionnels de demain! 28
- L'invention de l'écriture 29



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDDS) Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris - Ce numéro a été tiré à 2 300 exemplaires

Directrice de la publication: Frédérique Martini • Rédactrice en chef: Aïsa Cleyet-Marel • Rédactrices en chefs adjointes: Maripaule Peysson et Anne-Marie Choupin • Rédacteurs: Frédérique Martini, les nouvelles associations, La Fondation Pour l'Audition, Solène Nicolas, Aïsa Cleyet-Marel, Anne-Marie Choupin, Maripaule Peysson, Oreille et Vie, Lucette Henry, le 114, Yann Griset, Johanne Annereau, Professeur Paul Avan, Christelle Ravit-Vergès, l'équipe du CNIS, Gilles Quagliaro, Jean-Marc Elie, Christian Guittet, Richard Darbéra • Crédit photo et dessin: 6mm, Surdi76, Fondation Pour l'Audition, Rédaction 6mm, Solène Nicolas, DD, Régine Got, Antoine Pelloux, EaC, SurdiLorraine, Christine Petit, CNIS, Gilles Quagliaro, Romain Bassenne • Couverture: Ouaf-Ouaf, sur une idée de Maripaule Peysson • Mise en page et impression: Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Bon anniversaire 6mm!

Bon anniversaire beau magazine qui nous ravit depuis 10 ans, bon anniversaire de la part de tes lecteurs assidus, enchantés à chaque numéro du talent des co-rédactrices et de chacun des contributeurs.

Voilà 10 ans tu naissais, magazine pour les malentendants, militant, instructif et même drôle, créant le lien entre nous, maniant parfois une autodérision bien réjouissante. Depuis ce temps, des luttes pour une société accessible et inclusive ont été menées. Toujours tu les as relayées, expliquées. Les articles de ce numéro les rappellent: 10 ans d'information sur l'appareillage, la santé, la communication... Une mine d'information pour nous aider au quotidien et nous relier. Même bien avant ta naissance sous le nom **6 millions de malentendants**, le chemin de la lutte avait croisé celui de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Quelle étape! Et quel espoir pour une mise en accessibilité de notre quotidien. D'abord elle fut peu mise en œuvre réellement pour le handicap auditif. Puis les pouvoirs publics ont décidé de différer les dates limites données pour l'application des règles instituées pour un « vivre ensemble » pourtant si naturel. Autant dire que la lutte n'a pas cessé.

Les associations réunies au sein du Bucodes SurdiFrance œuvrent chaque jour, par des actions visibles, communiqués de presse, implications dans les travaux nationaux, ou moins visibles, entraide, lecture labiale, culture et loisirs partagés... Tu les « incarnes », **6mm**, ces associations qui nous relient et nous unissent. Tu les relaies, tu es pour elles et tu es par elles.

Mais la lutte n'est toujours pas finie, comme les articles de ce numéro anniversaire le montrent. Pourtant, paradoxalement, malgré la crise sanitaire, ou à cause d'elle, certains pas ont été franchis grâce aux actions menées par les associations que tu rassembles.

Depuis 10 ans, tu étais édité par l'ARDDDS qui te cogérait avec le Bucodes SurdiFrance. Pour entrer dans cette nouvelle dizaine, tu vas changer de main, le Bucodes SurdiFrance va prendre la responsabilité de ton édition. En tant que présidente de l'ARDDDS je dis merci au Bucodes SurdiFrance de prendre ainsi soin de ton avenir. Nous restons bien sûr proches et toujours associés, pour t'assurer, cher **6mm**, un avenir radieux.

Bon anniversaire, bonne lecture à vous, et prenez soin de vous.

■ **Frédérique Martini,**
Présidente de l'ARDDDS

Le dossier du numéro 42 sera consacré aux **difficultés des jeunes malentendants dans leurs études ou à l'entrée dans la vie professionnelle.**

Nous attendons vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

En 10 ans, treize nouvelles associations ou sections !

Le Bucodes SurdiFrance est une Union d'associations. Ses associations adhérentes changent, s'intègrent, quittent l'union, ou disparaissent! Nous vous présentons, celles qui sont venues enrichir le réseau, s'installant parfois dans un département où il n'y avait pas encore d'association, resserrant ainsi le maillage national.



Surd'Iroise

Association du Finistère Nord qui fêtera ses 10 ans en 2021 comme **6 millions de malentendants**, sa devise est : « Entendons-nous bien ! ».

Nous ne voulons pas que le Covid nous confine dans notre handicap. Pour l'éviter, des solutions existent. Cherchons-les et trouvons-les pour mieux vivre ensemble.

Mieux s'entendre pour se comprendre



L'association a pour but d'accompagner les parents d'enfants sourds appareillés ou implantés dans leur intégration scolaire ainsi que les adultes devenus sourds dans leur intégration socio-professionnelle.

FCM94

L'association est confiante dans l'avenir. La Fraternité pour la Communication des personnes Malentendantes du Val-de-Marne, ouverte à tous dans un esprit bienveillant, est à l'écoute des besoins des personnes ayant des baisses d'audition et de leur famille.



Sa finalité, dans ses actions et les informations qu'elle leur apporte, est de les faire sortir de leur isolement et de les aider à retrouver confiance en elles pour mieux participer à la vie sociale et familiale.

ARDDS IDF

« L'Île-de-France » : un archipel de talents sourds mais pas muets !



ARDDS 87

L'association compte quelques fidèles adhérents très intéressés par la revue **6mm**. Hors période COVID, les rencontres se font de temps en temps au restaurant ou dans la nature très présente à Limoges.

Durd'Oreille

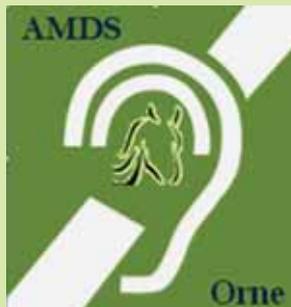


Depuis 2013, l'association vient en aide aux malentendants des Yvelines ainsi qu'à leurs proches. Par souci de proximité, elle compte actuellement des antennes dans sept villes de notre département. Nous mettons en pratique notre devise « *Entre malentendants on s'entend et on s'entraide* » au moyen d'activités classiques : une permanence mensuelle, des conférences par des professionnels de l'audition et des groupes de parole conviviaux. Et, ce qui est plus original, pour tenter de dédramatiser la déficience auditive nous proposons un badge et deux expositions itinérantes pleines d'humour.

ARDDS 12



Notre section aveyronnaise œuvre pour l'accessibilité des malentendants dans les lieux culturels (cinéma, musée, manifestations diverses...) à travers entre autres la promotion de la BIM (Boucle d'Induction Magnétique) et l'usage de la position « T ». Nous sommes investis dans la prévention aussi bien pour les seniors que pour les adolescents. Diverses activités permettent de maintenir le lien social pour les malentendants.



AMDS 61

L'Association des Malentendants et Devenus Sourds de l'Orne a été créée en 2015 et compte actuellement une dizaine de membres.

Malentendants 63

Section ARDDS née fin 2016, regroupe 30 adhérents autour de ces objectifs : Accueillir, Informer, Accompagner, Soutenir, Rompre l'isolement grâce à des activités collectives et sorties culturelles et Développer l'accessibilité.



ARDDS 22

La Bande Son est une bande d'amis de 26 à 84 ans, dont la moitié est implantée, qui a eu envie de se regrouper en association et d'agir pour leur handicap.

Principale activité : la lecture labiale très appréciée et très conviviale, animée par des membres du groupe. Le logo a été créé par Luc Vasseur, notre photographe.



ARDDS 25

La section ARDDS du Doubs va bien. Nous allons élargir nos activités sur le Territoire de Belfort. Il faut seulement sortir de cette situation sanitaire. Notre département est toujours sous surveillance. Nous essayons de maintenir les ateliers mensuels à Besançon. Nous testons les masques inclusifs et nous avons rencontré une entreprise qui les produit.

Oreille et Son

Section de Surdi 50. Elle rassemble les malentendants autour de Caen, dans le Calvados.

Audition et Écoute 33

L'association rassemble les malentendants et devenus sourds de la Gironde, autour de Bordeaux.

Trimestriel | Janvier 2024 | 8€ | ISSN : 2284-0404

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants 22

Map labels include: ARDSM 59, ARDSM SURDI 50, CREE ARDS 36, MEXU S' BOUTEBOIS, ARDS 57, SURDI ROSE, AMDS 22, AIFIC, ARDS 21 F, ASMA, SOURDINE, KEDITU, ARDSM 53, AP i, AUDIOJAF, ESPoir LORAIN, ARDS 56, OREILLE MIE, SURDI 72, ARDS, AMDSA, ARDS 44, SURDI 49, ARDS 76, ARDS 25, APAMEDDA, ALDEM 65, AUDITION & ECOUTE 33, ARDS 46, SURDI 74, ARDS 38, ARDS 64, AMDS M.P., SURDI 30, SURDI 13, ARDS 06, SURDI 34, AIC PACCA.

- La longue et belle histoire du Bucodes SurdiFrance
- Innovations en audioprothèse
- Enquête sur les personnes porteuses d'un implant cochléaire

Un partenaire, la Fondation Pour l'Audition

Reconnue d'utilité publique depuis 2015, la Fondation Pour l'Audition a pour ambition de fédérer les talents dans le but de faire progresser la cause de l'audition et d'aider les personnes sourdes et malentendantes à mieux vivre au quotidien.

La mission de la fondation est triple: soutenir la recherche et l'innovation afin d'incarner d'autres possibles et ainsi faire avancer la cause, améliorer le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes mais aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.

Pour cela, elle s'entoure d'acteurs de référence dans le domaine de l'audition et des surdités tout en apportant un soutien lorsque cela est nécessaire. « **Le Bucodes SurdiFrance est un acteur incontournable du monde de la surdité, nous prenons plaisir à travailler ensemble, à coconstruire des projets innovants permettant d'améliorer le quotidien des personnes sourdes et malentendantes. Composé de nombreuses associations locales nous savons que nous pouvons nous appuyer sur ce réseau pour diffuser nos actions communes,** » selon Arnaud Porte, directeur du pôle « Pour le Quotidien » de la **Fondation Pour l'Audition**. Par exemple, lorsqu'il a fallu tester le dispositif de lunettes de sur-titrage en direct au théâtre, la fondation a immédiatement pensé aux membres de l'**ARDDS IDF** afin de valider cette technique innovante.

En 2018, la **Fondation Pour l'Audition** a souhaité contribuer au développement de la revue **6 millions de malentendants** en permettant un envoi massif

d'un exemplaire auprès d'un public de professionnels de l'audition et de la surdité. L'objectif: faire connaître à ces professionnels ainsi qu'à leurs patients les activités du **Bucodes SurdiFrance** envers les personnes sourdes ou malentendantes.

« **La revue 6 millions de malentendants est un bel outil de partage et de témoignages sur les surdités, c'est pour cette raison que nous la soutenons depuis plusieurs années et que nous avons plaisir à la lire chaque trimestre.** » Chloé Bretagnolle, du pôle « Pour le Quotidien » de la **Fondation Pour l'Audition**.

La **Fondation Pour l'Audition** a permis à la revue de bénéficier d'une expertise stratégique et d'orientation afin d'établir un diagnostic qui a mené à la formulation de propositions pour l'évolution de cette revue dans les prochaines années. Solène Nicolas a conduit cette mission avec brio.

Le **Bucodes SurdiFrance** et la fondation mènent des combats communs pour l'acceptation des différences et faciliter la vie des personnes sourdes ou malentendantes. Pour cela, la fondation a participé et financé une formation pour faire monter en compétences des bénévoles afin qu'ils soient à même de mieux défendre les intérêts des personnes malentendantes lors d'événements publics. La fondation fait souvent appel aux bénévoles, particulièrement motivés, des différentes associations du **Bucodes SurdiFrance**.

Par ailleurs, la relation qui anime nos deux structures reposant sur l'échange, permet ainsi des interventions dans l'organisation de leurs événements respectifs. Arnaud Porte, lors du dernier congrès du **Bucodes SurdiFrance** « *Ensemble pour mieux entendre* » en 2019, a par exemple pris la parole sur les moyens d'améliorer la vie quotidienne des personnes sourdes ou malentendantes.

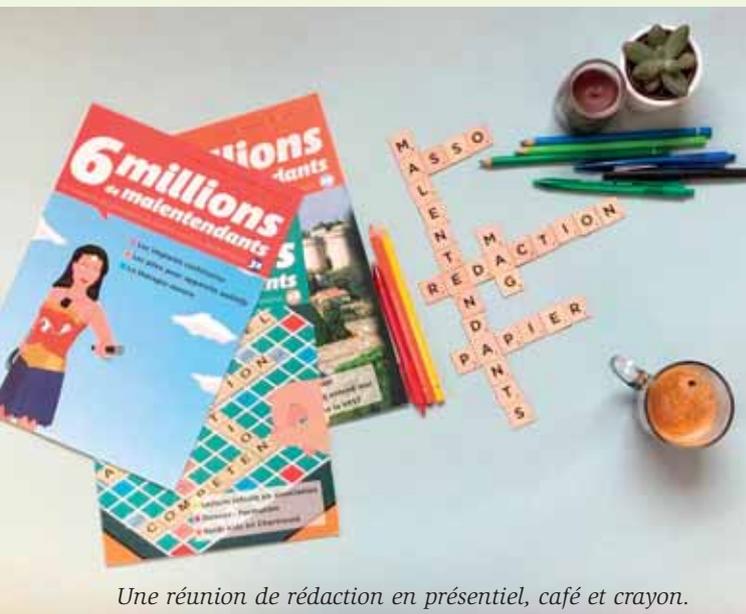
Enfin, en 2021 la **Fondation Pour l'Audition** souhaiterait s'engager auprès de l'**ARDDS** pour l'organisation de séances d'apprentissage et d'entraînement à la lecture labiale par visioconférences, au bénéfice des adhérents de toutes les sections réparties sur l'ensemble du territoire afin de rompre leur isolement. Toute l'équipe de la fondation a hâte d'un retour à la normale afin d'accueillir de nouveaux les membres des différentes associations pour leurs événements et réunions.

■ La Fondation Pour l'Audition



Un coup de pouce **pour avancer**

En 2018, la Fondation Pour l'Audition a apporté son soutien à 6 millions de malentendants pour donner les moyens à la rédaction de notre magazine, 100 % bénévole, de mettre en perspective et de structurer son projet avec la mise à disposition par le Bucodes SurdiFrance, de Solène Nicolas.



Une réunion de rédaction en présentiel, café et crayon.

Au programme de ce soutien : mettre en place un plan d'actions pour faciliter la réalisation de la revue équiper la rédaction en informatique, diffuser le magazine auprès de médecins ORL pour susciter de nouveaux abonnements.

Mais au fait : qui est **6mm**? Quels sont ses piliers, ses ambitions, son modèle économique, sa ligne éditoriale, ses spécificités? Début 2018, un groupe de travail s'est réuni pour prendre le temps d'échanger sur ces questions de fond et démarrer le travail stratégique sur des bases solides.

À partir de là, le trio des rédactrices en chef a déployé sa feuille de route, en mettant en place des actions à court terme tout en regardant vers l'horizon pour définir les grandes orientations de l'avenir du magazine, avec l'aide professionnelle de Solène Nicolas.

Une charte rédactionnelle a été créée pour les nombreux rédacteurs occasionnels qui prêtent leur plume au magazine. Des fiches pratiques ont été mises en place pour apporter des informations pratiques et synthétiques dans chaque numéro. Des partenaires locaux ont été mobilisés pour créer une dynamique à l'échelon local, dans chaque association tant au niveau de l'identification des sujets, que de la rédaction d'articles, de l'illustration ou encore de la diffusion pour faire connaître **6 millions de malentendants** et augmenter le nombre de ses abonnés. De nouveaux relecteurs-correcteurs ont été sollicités et ont rejoint le projet.

Tout au long de cette année 2018, les réunions de rédaction trimestrielles ont permis d'animer la mise en place de ces actions et de voir plus loin.

Il nous reste à remettre au programme le projet de suivre une formation journalistique, de faire se rencontrer les partenaires locaux, de mettre en place une information par courriel vers les abonnés, d'interroger les attentes des lecteurs.

En 2021, où en sommes-nous ?

Depuis un an, l'équipe de rédaction en chef a tenu à publier la revue trimestriellement comme d'habitude mais notre mode fonctionnement a été bouleversé et nous avons dû faire preuve d'inventivité, d'adaptation pour pouvoir nous concerter. Les rencontres par WhatsApp par écrit, très sérieuses au départ se terminaient parfois dans le délire quand la fatigue se faisait sentir. Des réunions de travail de trois heures avec un masque à fenêtrage, chacune à un bout de la table avec son ordi, boire une gorgée de café, remettre le masque, tout a été compliqué! Tout le tissu associatif s'est fragilisé mais la volonté de garder le lien avec nos abonnés est restée une priorité et de nouvelles initiatives intéressantes ont vu le jour.

6
7



Une réunion de rédaction à distance, téléphone et ordinateur!

Nous vivons dans le présent, les pieds sur terre mais avec le regard tourné vers l'avenir, qui ne pourra se construire sans la contribution de tous.

■ La rédaction et Solène Nicolas

10 ans de 6 millions de malentendants

*Le numéro 1 de notre revue, appelée familièrement **6mm**, est paru en mai 2011.*

La rédaction a voulu faire de ce numéro anniversaire un rappel de ce qui a été le moteur de nos associations, pendant toutes ces années: l'action en faveur de la défense des devenus sourds et malentendants, leur représentation, la reconnaissance de leurs droits et l'accessibilité de la société!

Nous avons ciblé des grands thèmes, retrouvés les articles de 2011 et comparé avec la situation en 2021 et vous présentons 10 ans de Revendications!

Au départ, il y avait deux revues, parfois en concurrence, dans les associations de malentendants: La Caravelle éditée par l'ARDDS et Résonnances éditée par le Bucodes! L'équipe de rédaction de la nouvelle revue, est formée des deux anciennes qui se sont mises au diapason.

En 2011, après le choix du titre, c'est l'étude du projet de la première maquette, Anne-Marie Choupin, Dominique Dufournet, Brice Meyer-Heine, autour de Jacques Schlosser premier rédacteur en chef et de Richard Darbéra, qui présidait le Bucodes SurdiFrance. Maripaule Peysson était présente dans l'équipe, mais absente sur la photo.



En 2021, le Trio est toujours en place! La collaboration fonctionne bien, l'équipe est engagée dans la rénovation de la revue en attendant la relève...

10 ans d'illustrations

6 millions de malentendants ne serait pas ce qu'il est devenu sans ses dessinateurs! Dès son premier numéro, Dominique Dufournet a lu les articles encore à l'ébauche, pour en trouver une approche humoristique et la mettre en couleur. Régine Got nous a offert plusieurs couvertures aux couleurs vives.

Marine Certain est plutôt dans les pastels, nous lui devons plusieurs très belles couvertures.

Antoine Pelloux a contribué à la revue, avec des dessins plus modernes!

Et parfois, notre doyen du Bucodes et de l'ARDDS réunis, René Cottin a repris le crayon avec sa pointe d'humour habituelle.



L'équipe initiale en 2011

En 2014, C'est un trio de rédactrices en chef, qui prend la responsabilité de la rédaction: Maripaule Peysson et Anne-Marie Choupin, entourant la nouvelle recrue Aisa Cleyet-Marel, qui était déjà bien connue des lecteurs!

La nouvelle équipe prend la suite de Jacques Schlosser, qui a mis en place et développé la nouvelle formule de **6mm**.

■ La Rédaction

L'accessibilité en pratique

Nous le constatons chaque jour : en dehors de la langue des signes française l'accessibilité pour les personnes malentendantes ou sourdes est mal connue, voire inconnue. Ceci quinze ans après l'intégration d'une règle simple mais importante dans la loi de février 2005 : « les établissements recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée doit pouvoir y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées »; et « l'information doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

Or l'accessibilité impacte tous les moments de notre vie. On connaît les conséquences du manque d'accessibilité : de nombreuses personnes atteintes de surdit  se laissent submerger par la fatalit , allant parfois jusqu'  renoncer   faire leurs achats. Et cela n'est pas sans cons quences au niveau psychologique. Heureusement certains r agissent, mais sans toujours savoir ce qu'ils ou elles sont en droit de trouver, et donc de demander ni ce qui n'est pas obligatoire et qu'on ne peut donc pas exiger.

Si la r gle  nonc e dans la loi de 2005 est simple, sa r alisation demande que soient donn es des indications pr cises quant aux moyens concrets de sa mise en  uvre. C'est dans ce but que des d crets et arr t s ont  t  publi s depuis 2005. En imaginant ce dossier les r dacteurs ont cherch    r pertorier les situations vari es de la vie sociale, en partant du quotidien, et d'indiquer au cas par cas les  l ments d'accessibilit  obligatoires.

Les  changes oraux

Dans quasiment toutes les situations, l'acc s   un service (commerce, La poste, banque, mairie, guichet SNCF...) suppose un  change avec une personne, parfois plusieurs. Chaque malentendant, et encore plus chaque sourd, attend de ces personnes une parole audible, bien articul e et de face. Cela suppose que les accueillants aient eu une formation en ce sens. Cette formation est obligatoire depuis 2014.



Les commerces

C'est un souci quasi quotidien pour beaucoup au moment de payer ses achats : quel est le total du prix   payer ? La r gle est simple :   partir du moment o  il y a une caisse de paiement, elle doit  tre compl t e d'un  cran sur lequel le client doit voir le total   payer. Dans les grands magasins ayant plusieurs caisses, la r gle est qu'au moins une caisse soit  quip e d'un tel  cran. En fait il est rare qu'une caisse n'en soit pas  quip e. Mais attention   ce que cet  cran ne soit pas utilis  pour y passer de la publicit  comme on peut parfois le voir ! Il n'y a pas d'obligation de boucle d'induction magn tique sauf   l'accueil dans les grands magasins pouvant recevoir plus de 700 personnes en m me temps, ce nombre a  t  ramen    200 pour ceux construits depuis 2017.

Les bureaux d'accueil des  tablissements Recevant du Public

Dans tous ces  tablissements, s'il existe un point d'accueil donnant des informations sonores, ces m mes informations doivent  tre donn es de fa on visuelles (textes le plus souvent). L' clairage doit permettre de lire sans difficult .

Si l'accueil est assur  par du personnel   un bureau, deux cas se pr sentent :

a) L' tablissement remplit une mission de service public

Sont concern s les administrations, les mairies, les h pitaux publics, La Poste... Il n'existe pas de liste de ces  tablissements ce qui entra ne un certain flou : par exemple les banques de d p t remplissent-elles une mission de service public ? Et qu'en est-il des m decins de ville ?



- ... Les banques d'accueil doivent être équipées d'une boucle d'induction magnétique en bon état de marche et un logo comme ci-dessus doit être bien visible. À chacun de demander la mise en marche de la boucle... et d'activer son programme T.

Si la boucle d'induction magnétique ne suffit pas, on est en droit de demander que l'échange soit retranscrit, ou traduit en langue des signes pour les personnes dont c'est la langue de communication.

b) L'établissement peut accueillir plus de 700 personnes, plus de 200 pour les établissements construits après 2017.

Il y a la même exigence pour la boucle d'induction magnétique.

Remarquons qu'à l'accueil un bon équipement en boucle d'induction magnétique doit intégrer un écouteur permettant à ceux qui n'ont pas le programme T de bénéficier de l'installation.

Pour les autres établissements, notamment les banques, les cabinets d'assurance, les cabinets médicaux ou paramédicaux, les centres de soin privés, les hôtels etc. il n'y a aucune obligation quant à l'accessibilité pour les personnes malentendantes ou sourdes tant que l'établissement est petit (capacité d'accueil de moins de 700 personnes, ou moins de 200 pour les établissements construits depuis 2017).

Notons que les audioprothésistes ont l'obligation d'avoir une boucle magnétique dans leur cabinet.

Au cinéma, au théâtre, pour les vidéos des musées, les conférences et débats...

Il n'y a aucune obligation. Tout repose donc sur la bonne volonté des responsables. Mais il ne faut pas hésiter à demander sous-titrage et transcription afin de faire connaître les besoins des malentendants et sourds.

Les postes de télévision dans lieux publics

Sont concernés, entre autres, les hôtels, les foyers d'hébergement et EHPAD, les établissements de santé que ce soient des hôpitaux, des cliniques et tous les lieux où un téléviseur est mis à disposition du public. Le sous-titrage en français doit être activé sur ces téléviseurs.

Dans les chambres chacun doit pouvoir trouver une notice lui permettant d'activer le sous-titrage du téléviseur.

Les salles de réunion, de spectacle

Il s'agit de toutes les salles de réunion ou conférences, de cinéma, de théâtre, de concert...

Pour ces salles, seuls les « *grands* » établissements sont soumis à des obligations: ceux dont la capacité totale des salles dépasse 700 personnes (200 pour les établissements construits depuis 2017). Et avec une seule exigence: au moins une des salles est équipée d'une boucle magnétique.

Certains exploitants de salles proposent une bonne alternative à la boucle d'induction magnétique: des récepteurs audio sur lesquels on branche soit une mini boucle magnétique, soit un casque (ou des écouteurs), donc utilisables par des personnes qui n'ont pas le programme T. En général ils donnent satisfaction.

Les lieux de culte, les funérariums

Ces lieux entrent dans la catégorie des Établissements Recevant du Public. Ils sont donc soumis aux mêmes obligations que celles qui s'appliquent aux salles de réunion et rappelées dans le point précédent.

Les transports en commun

Pour les points de vente de billets, les règles sont les mêmes que pour les guichets d'accueil. Donc dans ces points de ventes pour les lignes de bus et pour la SNCF, au moins un guichet doit être équipé d'une boucle d'induction magnétique.

Dans les bus, les trains, le métro, les annonces des stations doivent être sonores et visuelles: elles doivent donc apparaître sur un écran.

Les annonces sonores en gare et sur les quais doivent pouvoir être lues sur un écran.

Les usagers des transports en commun peuvent juger du manque de respect de ces obligations...

Les postes de travail

Toute personne atteinte de surdité et qui a obtenu la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) est en droit de demander à son employeur que son poste de travail soit aménagé pour tenir compte de ses difficultés auditives. Un bon aménagement ne doit pas se limiter au poste lui-même mais doit

10

11



Les files d'attente et les salles d'attente

Dans une salle d'attente, quelle personne atteinte de surdité n'a pas redouté de ne pas entendre son nom, ou son numéro quand il y en a un. Si l'appel se fait par numéros, ce numéro doit s'afficher sur un écran. Sinon il n'y a pas de règle.

Le sous-titrage et la transcription

À la télévision

Les chaînes ayant l'obligation de sous-titrer leurs émissions sont celles qui font plus de 2,5 % d'audience. Il n'y a aucune obligation pour les autres. La règle est simple... mais difficile à vérifier.

LA BIM DE PERPLEXITÉ



s'étendre aux réunions de travail, à la formation de l'équipe de travail aux difficultés de la personne malentendante ou sourde.

Si c'est nécessaire il faut se rapprocher de la MDPH (ou MDA) et du SAMETH de son département.

Les établissements scolaires et universitaires

Là encore chaque enfant ou jeune en difficulté auditive a droit à des aménagements pour lui permettre de suivre une scolarité ou des études aussi normales que possible. Cela peut aller jusqu'à un accompagnement par un ou une assistant/e de vie scolaire (AVS).

Il faut s'adresser à la MDPH pour obtenir ces aménagements.

Pour conclure

L'accessibilité pour les personnes malentendantes ou sourdes est maintenant une réalité, mais encore trop peu développée. Les obligations restent insuffisantes, notamment au niveau des équipements des salles.

Alors que faire? Tout d'abord ne pas craindre de signaler qu'on aimerait trouver tel ou tel aménagement; ne pas hésiter à exprimer son contentement et remercier lorsque cet aménagement est installé (et qu'il fonctionne). Bien souvent cela permet d'engager un dialogue et conforter le fait qu'il est nécessaire et apporte un plus. Si nous sommes nombreux à le faire le message passe mieux et l'idée que des personnes en ont besoin peut se répandre plus largement.

Voici un petit exemple vécu à Vannes dans une réunion sur l'accessibilité à la direction Départementale des Territoire et de la Mer. L'objet était de faire le point sur la mise en accessibilité de commerces à partir d'un questionnaire rempli par les commerçants. Le questionnaire ne mentionnait pas l'écran d'affichage du total des prix à la caisse.

Le représentant d'Oreille et Vie en a fait la remarque. Il s'en est suivi un échange dont il est ressorti que les participants à la réunion, tous impliqués dans la mise en accessibilité, n'avaient pas compris que nous avions du mal à comprendre un prix donné oralement et que cet écran vient suppléer notre difficulté. N'oublions jamais qu'il est difficile à un « *bien entendant* » de comprendre ce que c'est de mal entendre avec des sons souvent déformés.

Quand une boucle d'induction magnétique ne donne pas satisfaction il faut le dire. Le plus souvent nos interlocuteurs ne le savent pas et sont heureux de savoir que les équipements sont utilisés et leur désir est que les malentendants en tirent profit.

Bien sûr cela nécessite de dire ses difficultés d'audition. Mais mal entendre n'est pas une honte! De toute façon les autres s'en rendent compte. Au contraire montrer qu'on ne se laisse pas déborder par cette surdité modifie en bien la considération que l'autre peut avoir d'une personne en difficultés auditives.

Au niveau des collectivités locales, notamment des mairies, il est possible d'obtenir des aménagements, en particulier l'installation de boucles d'induction magnétique, même si la ou les salles visées ne rentrent pas dans le champ des obligations. Pour cela la première démarche est de se renseigner pour savoir s'il y a une commission d'accessibilité dans sa commune (si plus de 5000 habitants) ou sa communauté de commune ou d'agglomération; cette commission est obligatoire. S'il y en a une il faut y faire remonter les besoins. Dans tous les cas il est intéressant de trouver des interlocuteurs auxquels présenter les demandes... en ayant eu soin de préparer un dossier, avec l'aide de l'association.

Un autre niveau d'action est de tenter de faire évoluer la réglementation. C'est une tâche d'ampleur nationale qui relève du Bucodes SurdiFrance, mais l'action au quotidien que chacun mène localement permet d'appuyer les actions du Bucodes SurdiFrance.

Un appel à tous pour avancer

Chacun a son expérience en matière d'accessibilité, heureuse ou difficile. Chaque récit intéresse toutes les associations. La somme de ces récits permettra d'illustrer les demandes que le Bucodes pourra faire au niveau national.

Écrivez, ou venez raconter à une permanence, vos expériences, vos demandes, les réponses qui ont été faites. Et aussi vos interrogations, ce que vous aimeriez trouver!

Jeanne Guigo, auteur de cet article, est une fidèle rédactrice de **6mm**. Après avoir été membre de son bureau, elle est depuis de longue année « *la veilleuse accessibilité* » du Bucodes SurdiFrance. La rédaction de **6mm** lui rend un hommage mérité.

■ Oreille & Vie

La Boucle d'Induction Magnétique

Bien avant 2011, la BIM était déjà bien connue des associations de malentendants. Quand 6mm est né, c'était déjà un de leurs combats. La loi de 2005, avait fait naître l'espérance d'une société plus accessible. Sans l'avoir vérifié, nous sommes certains que l'on parle de la boucle d'induction magnétique dans chacun des quarante numéros!

Mais, son rayonnement était lent. Trop de malentendants n'en avaient jamais entendu parler, la position T de leurs appareils auditifs n'était pas activées, les audioprothésistes en parlaient rarement. Alors **6 millions de malentendants** a fait de la pédagogie, aidé par les dessins de DD, pour expliquer à ses lecteurs que la BIM, c'est magique!



La salle de conférences de la Tour Eiffel à Paris!
Page 11 du 6mm 35

Dossier

La boucle magnétique, c'est magique!

Alisa Cléyer-Mareil, présidente de Surdisca, a rencontré Jacqueline Casanave Pin, présidente d'honneur, qui à 82 ans continue de mener un combat sans relâche pour faire connaître et installer des boucles d'induction magnétique à Montpellier.

...LES MIRACLES, N'IMPORTENT QUE!
TU GAINES MA POSITION ATTEINS!

NOI, J'AI UNE POSITION T,
ET QUOI QUE TU PENSES,
C'EST UN VRAI MIRACLE!

A. C. M. : Depuis 1980, les services sans relâche pour faire connaître la boucle d'induction magnétique, j'en suis sûr, n'ont pas cessé de venir à nous!

J. C. P. : Nous venons de créer en 1985 l'association AMI2000 et pour la faire connaître lors de la 1ère association de Montpellier, nous avons fait une cassette audio présentant nos objectifs et diverses activités. Mais comment faire entendre à des malentendants un message à partir d'un magnétophone au milieu d'une fête? Mon mari imagina de fabriquer une boucle d'induction, reliée à la sortie son du magnétophone. Des dizaines de mètres de fil de cuivre, enroulés très serrés, autour d'un serre-chauffe puis reliés à la sortie son du lecteur de cassette (multitrack). Les visiteurs apprenirent d'une manière à positionner leur prothèse sur la position « T », afin de pouvoir écouter la cassette; cela a marché! Beaucoup de personnes ont été impressionnées d'avoir pu entendre alors que nous étions à côté d'un stand de permissions africaines. Un des visiteurs mentionna, mais que remarquait-il, M. Casanave à 82 ans - Ce n'est pas mal, mais savez à la maison, j'ai mesuré! Effectivement, cet ingénieur des Télécoms avait adapté sa villa avec une boucle d'induction magnétique qui permettait à son épouse malentendante d'écouter/participer le son de la télévision. Mon mari a alors engagé sa propre villa en construisant le fil de cuivre au grenier, puis en reliant ce fil à l'ampère de la chaîne Hi-Fi. Quel bonheur de pouvoir comprendre à nouveau les dialogues à la télévision (il n'y avait alors que peu de sous-titres)!

A. C. M. : Quelles autres personnes vous ont aidés à faire connaître les boucles?

J. C. P. : M^{me} Denise, OUI, nous a informés qu'une conférence internationale sur les BIM allait avoir lieu en Suisse en 1986. Nous y sommes allés et nous avons beaucoup appris. Nous avons collaboré avec le français Sandrine et surtout avec Les Lauriers, audioprothésiste devenu malentendant, qui a travaillé des années sur la promotion des BIM, mais sans grand succès, car peu suivi par ses collègues.

A. C. M. : Quelles actions avez-vous menées pour faire connaître les boucles?

J. C. P. : Bien sûr, nous organisons des réunions, puis nous avons fait une plaquette informative. L'église moderne Donat Simez a été la première église de Montpellier à être équipée de BIM. Par la suite, grâce à nos relations, quelques salles ont été équipées. Les salons télévisuels publics ont dû être souvent équipés de boucles, ce qui nous permettait de téléphoner alors que les entendants étaient gênés par le bruit de la circulation!

A. C. M. : Est-ce que les parents qui les BIM ont beaucoup d'activités en 2011?

J. C. P. : Oui, bien sûr, mais je regrette que les audioprothésistes ne soient pas le lieu et qu'ils ne proposent pas la position « T ». Beaucoup de personnes ont la position « T » sur leur appareil, mais elle n'est pas activée! D'autre part, les appareils continuent de fonctionner sans l'activation d'une bobine. La boucle d'induction magnétique est une solution simple (elle est conçue depuis la découverte de l'électromagnétisme) qui peut rendre service à de nombreux malentendants. Elle ne demande pas beaucoup d'entretien, mais il faut avoir de même de temps en temps vérifier l'installation.

Propos recueillis par Alisa Cléyer-Mareil

6 millions de malentendants | Octobre 2013

Deux dossiers lui ont été consacrés dans les numéros 11 et 35. Des professionnels partageant nos objectifs nous ont accompagnés, dont Marc Beauvils de la société Electroacoustique Consultant.

6 millions de malentendants s'est fait largement l'écho des actions et revendications des associations et sections du Bucodes SurdiFrance; lesquelles se sont emparées de cette revendication et l'ont portée dans les communes, les départements, les commissions d'accessibilité, avec des résultats inégaux, car la réceptivité locale n'était pas toujours très bonne! Peut-être un obstacle au passage de l'onde magnétique?

L'autre revendication essentielle est la position T des appareils auditifs. On apprend que certains fabricants ou professionnels la disent obsolète et que le Bluetooth va la remplacer! Mais la BIM a un avantage énorme pour nous, elle est universelle, elle ne dépend pas de la marque de l'appareil, d'une aide technique de la même marque, et surtout, c'est un système collectif d'accessibilité! Là, aussi les associations sont vigilantes et suivent l'actualité.

VOUS AVEZ DIT Position ?

EN POSITIONNANT MES APPAREILS AUDITIFS SUR 'T', LES PAROLES DU CONFÉRENCIER ME PARVIENNENT DIRECTEMENT AU CREUX DE L' OREILLE ET SANS AUCUN BRUIT PARASITE. QUEL PLAISIR!

Mais rien ne peut se faire sans les usagers de cette boucle d'induction magnétique, il faut oser la réclamer, encore et encore et ne pas hésiter à signaler tout problème.

Et dans les commissions d'accessibilité, comment cela se passe ?

Une expérience en Vaucluse: la MDPH mauvais élève.

J'ai fait partie de la CDAPH pendant une dizaine d'années, sur un poste partagé avec Rétina France pour les handicaps sensoriels. À ma première réunion j'ai interrogé le président de séance sur l'accessibilité et lui ai expliqué le fonctionnement de la BIM; réponse horrifiée: « *mais ce n'est pas possible, la durée des réunions va être doublée.* »



Je me suis donc contentée de la prise de notes de la secrétaire (très succincte et bourrée de sigles); à la fin de la réunion, une personne de l'équipe technique, interprète en LSF, est venue me suggérer d'apprendre la LSF...

Il a fallu deux ans pour obtenir l'installation de la BIM, par un professionnel. Tout le monde n'a pas joué le jeu, les tables sont restées très espacées malgré mes demandes.

De plus régulièrement les canaux de réception étaient déréglés. Elle a donc été mise sous clé, les micros aussi. Las, toujours un ou deux micros défaillants sur les trois, le technicien est venu plusieurs fois et a même suspecté un acte malveillant. Heureusement pendant quelques années la présidente de séance, inspectrice de l'académie, a veillé à la bonne circulation du micro disponible.

Je n'ai pas renouvelé ma candidature pour Surdi 84, mon collègue malvoyant avec qui j'alternais les séances ne souhaitait pas prolonger non plus, lui attendait toujours son agrandisseur! Un comble pour la prise en compte des compensations!

■ Maripaule Peysson, Surdi 84

Un exemple récent en Meurthe-et-Moselle.

La commission MDPH 54, un exemple de réunion accessible!

Je suis élue au pôle déficience auditive, de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Craignant les difficultés dues à mon handicap, j'avais refusé de participer à la réunion.

Après une rencontre avec le Directeur, un technicien et deux personnes de l'URAPEDA, des essais d'accessibilité ont été réalisés.

Il y avait trois possibilités pour y participer: soit en présentiel, soit par téléphone ou par visio.

J'ai opté pour une présence physique. L'accessibilité était totale. Toutes les interventions étaient transmises par la boucle magnétique. Les membres de la MDPH avaient opté pour le masque transparent. Trois personnes étaient reçues, deux physiquement et une par téléphone.

J'ai pu participer pleinement aux échanges.

■ Lucette Henry, SurdiLorraine

12

13



10 ans de télécommunications

En 2011, la communication à distance, les appels d'urgence, la sécurité, reposaient encore sur le téléphone fixe pour de nombreux malentendants, en particulier pour les plus âgés. Pourtant, depuis 1980, les sourds et malentendants pouvaient converser via le minitel. Contrairement aux sourds signant, les devenus sourds n'ont pas adopté massivement cet appareil qui a disparu en 2012.

Le 114

Déjà, en 2011, les premiers numéros de **6 millions de malentendants** annonçaient le projet Reach112, auquel le Bucodes SurdiFrance participait et la mise en place du 114! L'appel d'urgence était accessible aux sourds et malentendants par visio en langue des signes, par fax ou sms, à ceux qui possédaient les appareils adéquats...

En 2019, c'est la « Conversation totale » !

La fiche pratique 9 annonce, dans le **6mm** n° 33 qu'il est possible de faire un appel oral et recevoir la réponse par écrit avec un smartphone, grâce à l'application 114. La nouvelle application vient de sortir en mars 2021, encore plus simple à utiliser.

le téléphone relais

Parallèlement, le téléphone relais avançait à petit pas. Dès 2012, **6mm** informe sur le projet, appelle les malentendants à devenir testeurs.

Depuis le 8 octobre 2018, le service gratuit « relais téléphonique » est à la disposition des malentendants. Les fiches pratiques 7 et 8 y sont consacrées dans **6mm** n° 32.

Le 114, numéro d'appel d'urgence pour sourds et malentendants, lance sa nouvelle version de son application « Urgence 114 ».

Le 114 relaie les demandes de secours des personnes sourdes et malentendantes vers le SAMU (15), la Police/Gendarmerie (17) et les Sapeurs-Pompiers (18). Le 114 est accessible depuis septembre 2011 par fax et SMS. Les appels visio sont possibles depuis fin 2018 en utilisant une application mobile ou le site internet www.urgence114.fr. La Conversation Totale permet de communiquer simultanément par visiophonie, texte en temps réel et voix.

Une nouvelle version plus ergonomique, offrant de nouvelles fonctionnalités comme les préférences d'affichage pour une meilleure adaptation à l'utilisateur sera disponible courant avril.

C'est le résultat d'un travail d'échange et de collaboration avec des utilisateurs sourds, malentendants, devenus sourds, sourds malvoyants et sourds aveugles.

Le 114 poursuit son travail pour rendre l'application accessible aux personnes aphasiques.

Pour plus d'informations retrouvez-nous sur www.info.urgence114.fr

L'élargissement du service est prévu au premier octobre 2021, avec le passage du forfait de 1h à 3h et des horaires étendus aux soirs et week-ends. Mais la FFT (Fédération Française des Télécoms) voudrait réduire cette extension. Notre vigilance et notre mobilisation seront nécessaires pour défendre ce service!

En dix ans, l'âge moyen des malentendants a-t-il baissé? Les grands-parents ont-ils profité des conseils avisés de leurs petits enfants? Toujours est-il que, grâce à la généralisation des ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, la communication électronique est entrée dans la vie des malentendants, même les plus âgés, par le sms d'abord, puis le smartphone et les applications. Les associations les ont encouragés à le faire, pour garder leur autonomie!

Désormais, nombre d'applications les aide, pour la communication, AVA, Roger Voice et les autres, voir la fiche pratique 13, dans **6mm** n° 35.

■ La Rédaction

14

15



La place de l'écrit et la lecture labiale

L'article d'Oreille et Vie en page 9 précise les besoins des devenus sourds et malentendants: les messages oraux qu'ils n'entendent plus ou mal, doivent leur être accessibles par d'autres moyens.

La lecture labiale

La communication, que ce soit à l'hôpital, au travail, en famille, en association, est le thème qui revient dans les dossiers de **6 millions de malentendants**. Parmi les combats déjà menés en 2011, la plupart continuent! Deux techniques s'entraident pour que le message oral soit perçu: la lecture labiale et la transcription écrite des paroles.



L'année que nous venons de vivre avec la généralisation du port du masque a mis en évidence l'apport de la lecture labiale dans la compréhension. Les associations en étaient bien conscientes puisque c'est une de leurs activités très partagée. **6mm** y a consacré le dossier de son numéro 8. L'ARDDS organise chaque année, depuis 35 ans des stages d'été, qui permettent d'allier le bénéfice du travail en groupe animé par un orthophoniste, à la vie collective pendant

une semaine avec ses pairs!

L'écrit est indispensable

L'écrit, que ce soit le sous-titrage à la télévision, au cinéma, les panneaux défilant dans les gares, les bus, les salles d'attente, est aussi indispensable.

La transcription écrite? Le tableau à feuilles qu'on retourne ou le tableau blanc qu'on efface ont présidé longtemps dans les réunions de malentendants! Il y avait aussi la bénévoles entendante qui écrivait directement sur le plastique du retro projecteur, puis l'étudiant dédommagé qui tapait sur son ordinateur, relié au vidéo projecteur! Les militants malentendants ont tout essayé. Ils ont été soutenus et aidés par des inventeurs, se transformant en perroquet pour que le texte devienne écrit! **6mm** n° 4 de janvier 2012, en fait son dossier. C'est alors que Polycom s'associe à l'ADSM Manche pour créer le Messageur! Il a fait son chemin, il aura 10 ans en 2022, nous en reparlerons!

En page 19 de **6mm** n° 6, Jean-Luc le Goaller explique que l'accessibilité dépend de l'implication des associations. Nous rajoutons: de chaque malentendant.

L'écrit, c'est aussi dans la vie sociale et politique: la campagne présidentielle 2017 a été l'occasion d'une forte mobilisation des associations, dont le dossier de **6mm** n° 25 a rendu compte. Les citoyens malentendants se sont fait entendre!

L'écrit au cinéma

Dès 2015, les malentendants ont fréquenté assidûment les séances de films français sous titrés, sous l'impulsion de Christian Guittet qui porte le projet du « Prix du meilleur film sous-titré » depuis 6 ans. Le premier lauréat fait la couverture du **6mm** n° 21, pour son film Marie Heurtin.



La transcription écrite reste la meilleure accessibilité pour les formations. Elle sera alliée à la boucle d'induction magnétique, qui ne suffit pas, car une personne malentendante ne peut se concentrer sur la parole et prendre des notes, contrairement à une personne bien entendante. Relire le dossier du **6mm** n° 28.

En 2021, les applications de transcriptions écrites sur smartphone se développent, on peut même s'en servir à la volée d'une conversion. Toutefois elles ont leurs limites, la reconnaissance automatique de la parole suit les mêmes règles qu'une personne malentendante pour comprendre: il faut que ce soit clairement énoncé phonétiquement et grammaticalement!

■ La Rédaction

10 ans de rubrique Santé-Médecine

Faire une rubrique Médecine dans une revue traitant de pertes auditives paraît une gageure. En effet la pharmacopée est impuissante et les discours des médecins ORL peu encourageants. Et pourtant... nos lecteurs sont passionnés par cette rubrique, même si, comme le disent certains, ils doivent relire plusieurs fois l'article, afin de bien l'intégrer !

Le soutien à la recherche médicale

Grâce à notre premier Rédacteur en chef Jacques Schlosser, pour les lecteurs de **6 millions de malentendants**, la recherche médicale a pris le visage de Christine Petit. Chercheuse à l'Institut Pasteur, c'est une scientifique renommée, lauréate de récompenses internationales pour ses recherches sur la génétique des atteintes auditives.

En 2006, elle est intervenue au Congrès du Bucodes. Elle a répondu souvent à nos invitations et nous tient au courant de ses recherches et ses découvertes, avec bienveillance et pédagogie. Vous lirez dans **6mm** 17, un compte rendu de son intervention au Congrès du Bucodes SurdiFrance de l'automne 2014.

Les trois lauréats 2018 du Prix KAVLI en neurosciences.



16

17

Le laboratoire dirigé par Christine Petit a découvert plusieurs dizaines de gènes responsables de surdité. Dès 1999 son laboratoire a pu travailler sur le gène codant pour la protéine Connexine 26 responsable d'un tiers des surdités de l'enfant.

Une des causes les plus fréquentes de la perte d'audition est l'exposition au bruit. Mais l'impact de ce facteur environnemental dépend de façon cruciale d'un gène codant pour une protéine nommée pejavakine. En 2006, un groupe de chercheurs dirigé par Christine Petit et Paul Avan a établi la responsabilité de ce gène dans une forme de surdité précoce, ainsi qu'une protection probable des anti oxydants aux effets du bruit. Les chercheurs français travaillent désormais sur des pistes thérapeutiques, notamment de thérapie génique, pour reproduire l'action de la pejavakine.

Dans le numéro 23, elle répondait à nos questions et puis elle a donné une nouvelle conférence à Lorient pour l'assemblée générale du Bucodes Surdi France 2019, dont **6mm** 35 rend compte.

En 2018, Le Professeur Christine Petit et deux professeurs USA reçoivent conjointement le Prix KAVLI en neurosciences, pour leurs recherches sur les mécanismes de l'audition !

Depuis 2019, Christine Petit dirige l'Institut de l'Audition, qui fut créé par l'Institut Pasteur, L'Inserm et la Fondation pour l'Audition. Il a pour mission la recherche fondamentale et la diffusion des connaissances, deux domaines dans lesquels Christine Petit excelle et qui intéressent vivement notre revue !

La détresse psychologique

Au cours de ces dix dernières années, a émergé l'idée que la détresse psychologique des devenus sourds et malentendants était une réalité importante et un vrai problème de société.

Dans le deuxième numéro de notre revue, Richard Darbéra a étudié les résultats de l'enquête faite en 2010 par l'UNISDA qui met en évidence que la détresse est majoritairement présente chez les malentendants dans la période d'activité professionnelle (entre 20 et 60 ans).

Parallèlement, l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) a préparé une grande enquête le Baromètre Santé Sourds et Malentendants, à laquelle les adhérents des associations du Bucodes ont participé massivement. Audrey Sitbon a présenté les résultats au Congrès de 2014 et ils sont publiés dans **6mm** 16. L'INPES a également publié cette enquête sous forme de livre en 2015. www.inpes.sante.fr



Depuis ses débuts, notre revue a eu l'honneur d'ouvrir ses colonnes à des chercheurs, scientifiques, médecins, personnels paramédicaux, qui ont su vulgariser leur savoir afin d'informer nos lecteurs. Nous prenons l'occasion de ce numéro anniversaire pour les remercier.

■ La Rédaction

Évolution de la reconnaissance du Bucodes SurdiFrance en 10 ans

Le Bucodes SurdiFrance a toujours eu à cœur de représenter tous les malentendants et les devenus-sourds auprès des instances nationales, mais, aussi au travers de ses associations, au niveau des territoires. Et, en 10 ans, nos revendications et notre visibilité ont grandement évolué pour faire de notre fédération un acteur incontournable.

Résumer en une seule page 10 ans d'action est une tâche impossible. D'autant plus que Bucodes SurdiFrance a presque 50 ans !

S'il y a un jalon à mettre en avant dans l'évolution de la reconnaissance de notre fédération et de nos associations, c'est la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a institutionnalisé la participation des associations représentant tout handicap aux commissions consultatives au niveau local ou national.

Déjà présent auprès des différents ministères, le Bucodes SurdiFrance participe désormais aux travaux de ce qui s'appelle le CNCPH (conseil national consultatif des personnes handicapées). Nous sommes consultés pour toutes les questions concernant la surdit . Le CNCPH n'est pas seulement un organe consultatif, au travers de lui des changements se mettent en place pour rendre la France plus accessible et inclusive. Le plus r cent exemple est l'inscription dans la loi organique de mars 2021 de l'accessibilit  de la propagande des candidats   l' lection pr sidentielle de 2022.

Il reste encore beaucoup de travail   faire autour de l'appareillage auditif et il faut faire attention   ne pas d voier le 100 % sant ...

Dans le domaine du handicap, le Bucodes SurdiFrance a aussi agi pour la sant  des malentendants. D s la publication du rapport de la cour des comptes en 2013 qui confirmait que le march  de l' poque  tait peu concurrentiel, opaque et cher, nous sommes all s voir les pouvoirs publics avec nos revendications que nous avons appel es « 17 propositions pour am liorer la prise en charge des appareils auditifs ».

Nous avons  t  acteur, voire l'unique interlocuteur sur la question des proth ses auditives. Ce travail de titan s' st couronn  du succ s que vous connaissez : le devis normalis  qui clarifie ce que paye le patient  

l'audioproth siste et l'arriv e du 100 % sant  qui permet   tout malentendant de s' quiper avec un reste   charge nul.

Toutes ces revendications, nous les rendons visibles et nous les portons aupr s du grand public. Lors des pr sidentielles de 2017, nos revendications ont trouv  un  cho dans la presse et sur les plateaux t l vis s. Encore r cemment, pendant la crise sanitaire, nos associations ont  t  pr sentes dans la presse r gionale et au niveau national, pour exiger les masques transparents.

Mais maintenant, que revendique le Bucodes SurdiFrance ?

Nos revendications ont  t  entendues mais toutes n'ont pas  t  mises en place. L'accessibilit  n'est pas parfaite, il faut encore batailler pour exiger une boucle magn tique ou de la transcription  crite.

Il y a encore du chemin   parcourir pour avoir des sous-titres qualitatifs   la t l vision. Si nous avons des masques transparents, ils sont bien cach s dans les tiroirs et nous demandons qu'ils soient bien visibles dans tous les  tablissements recevant du public.

Il reste encore beaucoup de travail   faire autour de l'appareillage auditif et il faut faire attention   ne pas d voier le 100 % sant . Nos a n s en EHPAD ne sont pas n cessairement accompagn s correctement sur la question de la d pendance auditive et de toutes les cons quences qui en d coulent. Il y a encore un gros travail de sensibilisation et de formation autour de la surdit  pour avoir une vision claire de ce qu'est r ellement un sourd, un devenu sourd, un malentendant en 2021.

Apr s cette petite conclusion, je tiens   remercier tous les acteurs militants qui ont permis de faire du Bucodes SurdiFrance ce qu'il est aujourd'hui, en particulier Maryannick Moal, qui a assur  la pr sidence le mandat pr c dent. Je ne citerai pas tout le monde, n anmoins, il convient de remercier deux personnes qui ont particuli rement agi au cours de ces 10 derni res ann es : Richard Darb ra et Dominique Dufournet pour tout le travail accompli. Ils sont maintenant en retraite associative et c'est grandement m rit .

■ Yann Griset
Pr sident du Bucodes SurdiFrance

10 ans de communication au Bucodes SurdiFrance

Depuis « les 10 commandements du Bucodes SurdiFrance pour parler à une personne malentendante » la bibliothèque du BSF s'est enrichie. Puisque la revue de ses associations visait de toucher 6 millions de malentendants, il fallait innover !

Le web

Tout d'abord le site a évolué au fil des années et permet toujours de prendre le pouls de l'actualité en audiologie. **6mm** y est en bonne place et vous pouvez y télécharger ses anciens numéros. Vous pouvez suivre également **6mm** sur sa page Facebook, ainsi que le Bucodes SurdiFrance sur twitter et Instagram.

Communiqués de Presse

C'est un moyen de donner de la visibilité à nos problématiques en regard de l'actualité. Informatifs et revendicatifs, ils donnent une place dans les médias qui trop souvent boudent ce handicap invisible, bien peu porteur de scoop !



Les Brochures

Elles ont été fortement développées, au cours de ces dix années.

Dominique Dufournet, Solène Nicolas et des bénévoles ont contribué à en faire des manuels de référence attractifs et pédagogiques pour le grand public mais aussi les administrations.

J'entends mal, quelles solutions ?

Le petit guide du mieux-entendre pour découvrir le parcours de soin quand on fait face à une baisse de son audition. Ce guide a été réalisé, en collaboration avec l'INPES, qui l'a fait distribuer dans de nombreux cabinets de médecins généralistes.

Parler à une personne malentendante

Un mode d'emploi avec quatre règles d'or, illustrées et expliquées, pour bien se faire comprendre d'une personne qui entend mal.

Bien s'équiper en appareils auditifs

Vingt pages d'information et de conseils très utiles quand on acquiert des appareils auditifs. Un complément, à insérer dans ce guide, en lien avec les changements entrés en vigueur en janvier 2019.

20 conseils pour rendre une formation accessible à des personnes malentendantes

Les contraintes logistiques de la formation permettent rarement de mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations. Cependant, l'application d'une partie d'entre elles améliore déjà significativement les conditions d'apprentissage et de communication.

Un référentiel pour former, informer et sensibiliser sur le handicap lié à la perte auditive

Élaboré grâce au soutien de la Fondation Pour l'Audition et en

partenariat avec la Scop Le Messager, c'est un référentiel de formation à l'attention de toute personne, bénévole ou professionnelle, susceptible d'animer une formation ou une sensibilisation sur le handicap lié à une perte auditive.

Le dépliant du Bucodes SurdiFrance

Ce dépliant présente l'action de notre fédération d'associations de personnes malentendantes.

En collaboration

Le livret « La BIM en question » a été élaboré en collaboration avec les professionnels et administrations, il est édité par deux ministères.

De même le document « Procédure de réception des boucles magnétiques », qui vérifie le respect de la norme AFNOR.



Les agréments

Le Bucodes SurdiFrance est reconnu comme organisme formateur, et ses associations aussi donc.

Il a reçu l'agrément du ministère de la Santé, pour représenter les usagers du système de santé.

Les badges et les gilets

Destinés à rendre visible le handicap auditif et à sensibiliser son entourage, il y en a pour tous les goûts, toutes les couleurs :

Badges « *je lis sur les lèvres* », très utiles en ces temps d'épidémie, à commander sur le site.

Il y a eu pour les fans de la revue, le badge **6 millions de malentendants**, stock épuisé, hélas! D'autres encore pour la Boucle d'Induction Magnétique ou montrer le handicap invisible.

Et bien sûr le fameux gilet jaune qu'arborent fièrement tous les cyclistes sourds et malentendants... ou presque!

■ La rédaction

Le communiqué du Bucodes SurdiFrance En partenariat avec UNANIMES

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 100 % Santé propose à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, des soins et un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, qui sont pris en charge à 100 %.

Pour les prothèses auditives c'est dès le 1^{er} janvier 2019 que les frais à la charge du patient ont baissé. Mais qu'en est-il réellement?

Bien que le « 100 % santé » soit une avancée majeure pour une grande partie de la population française sourde et malentendante, UNANIMES et BUCODES SURDIFRANCE alertent les pouvoirs publics sur les évincés de cette réforme que sont les enfants et les personnes souffrant d'une perte auditive importante et pour qui les appareils de classe 1 ne sont pas suffisants.

Ils dénoncent le fait que cette réforme ne garantit pas suffisamment les appareils de classe II et demandent donc aux pouvoirs publics d'intervenir afin que les appareils de classe II soient remboursés par les mutuelles, au minimum à la hauteur des appareils de classe I.

UNANIMES et BUCODES SURDIFRANCE regrettent, en outre, que l'information relative au 100 % santé ne soit pas suffisamment diffusée auprès de la population

française et demandent au ministère de la Santé d'en améliorer la communication, que ce soit en direction des audioprothésistes, que des ORL, des MDPH, AGEFIPH, etc.

D'autre part, une nouvelle convention CNAM est signée depuis le 23 mars entre les audioprothésistes et l'Assurance Maladie. Ce texte prévoit « *l'adaptation des pratiques professionnelles au nouveau contexte réglementaire du 100 % santé* ». Elle incite à la mise en place du tiers payant.

Le Synea (Syndicat national des entreprises de l'audition) insiste pour que ce tiers payant se fasse avec les OCAM de la manière la plus simple possible et, surtout sans distinction au niveau? des assurés ou de la classe d'appareillage.

Le texte signé précise que « *la publicité peut permettre d'éclairer le choix des assurés* » et insiste sur le fait qu'elle doit être loyale et ne pas inciter à une surconsommation des produits.

■ Johanne Annereau

10 ans de **rubrique appareillage!**

Dans le numéro 1 de 2011, Jacques Schlosser affirmait: « Une audioprothèse à 450 € c'est possible! ».

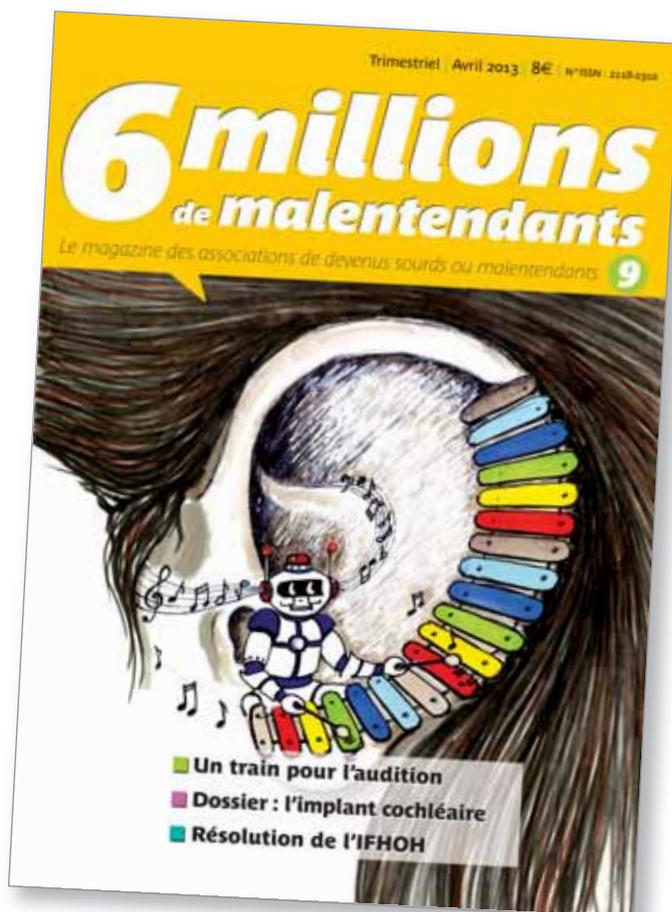
« Chacun sait que s'appareiller coûte très cher en France (entre 1 500 et 2 000 € par oreille) et que les remboursements, environ 130 € pour la Sécurité sociale (65 % de 200 €) et de l'ordre de 500 € pour la mutuelle, sont très insuffisants. »

En dehors du prix des appareils auditifs, **6 millions de malentendants** a constamment milité pour la mise en place effective du devis normalisé. Dans le N° 4 (2012) nous lisons: « Un décret paru aux JO du 4 novembre 2008 fixe l'obligation d'un devis normalisé détaillant les prix produit et prestation, la garantie, les consommables, le contenu des prestations, les caractéristiques techniques de l'appareillage proposé. »

• En 2012, Jacques Schlosser se met à rêver d'appareils couplés à Internet. Il prévoit vingt ans pour arriver à ce résultat. Or en 2021 la réalité, dans bien des domaines, a dépassé sa fiction écrite dans le N° 7 (2012) « Fiction: équipements en 2032. Aujourd'hui l'appareil auditif n'est plus que l'oreillette de notre Smartphone, on peut se connecter sur Internet, charger les derniers logiciels libres ou télécharger à bas prix des logiciels très sophistiqués... — Ils ont bénéficié des progrès grand public sur la prise de son et sur les écouteurs. Mais surtout l'informatique a repoussé les limites. Les sons inaudibles pour la personne malentendante sont transposés dans le spectre des restes auditifs: en 20 ans les brevets sont tombés dans le domaine public et vous avez le choix entre plusieurs logiciels tous très performants. JS »

L'amélioration du reste à charge a toujours été une revendication du Bucodes SurdiFrance

• En 2014, dans une autre fiction, Jacques prévoyait un suivi par l'audioprothésiste par Internet. Or la téléconsultation est une réalité qui a pris tout son essor lors du premier confinement en 2020. N° 15 (2014) « Après trois mois il me dit « si vous voulez, vous n'êtes pas obligé de revenir à chaque fois, je vous donne ce petit boîtier clé USB qui permet une liaison sans fil de votre ordinateur à vos appareils. Quand vous avez un problème vous ouvrez votre ordinateur, branchez votre petit boîtier USB et vous me téléphonez



sur mon numéro direct, je prendrai la main sur votre ordinateur et j'effectuerai les réglages à distance. Vous verrez ma photo sur votre ordinateur ainsi que tout ce que je fais, exactement comme si vous étiez ici. Vous pourrez me parler, et vous aurez sous mon image la transcription écrite automatique de tout ce que je dis, si bien que même les appareils coupés pendant les réglages vous pourrez continuer à me comprendre » JS

Depuis plus de trente ans, le Bucodes SurdiFrance milite pour la boucle d'induction magnétique et la nécessité d'avoir la position T dans chaque appareil. N° 17 (2015) « La boucle d'induction magnétique, un équipement collectif Il existe des accessoires Bluetooth pour relier son appareillage auditif à son téléphone ou sa télévision, mais ce sont des solutions individuelles qui sont difficiles à mettre en œuvre en collectivité. De plus elles sont fort onéreuses et se rajoutent au prix déjà très important de l'appareillage. La boucle d'induction magnétique, elle, est une solution collective: il suffit de mettre son appareillage en position T et le son arrive directement dans l'appareil auditif. JS »



• L'amélioration du reste à charge a toujours été une revendication du Bucodes SurdiFrance. Dans le N° 19 (2015) nous lisons :

« Rendre accessibles les appareils auditifs à tous ceux qui en ont besoin : un enjeu de santé publique. Cependant, nous retenons avant tout que la question du reste à charge a marqué les esprits. Cette information a été rendue visible à un très large public, ce qui contribuera, nous l'espérons, à accélérer une évolution vers de meilleures conditions d'équipement pour les personnes concernées. Le rôle de nos associations consiste désormais à maintenir cette dynamique et la mobilisation du grand public autour de cette question bureau BSF »

• Dans le N° 20 (2016) Emmanuel Bellis écrit :
« Aujourd'hui, le niveau du reste à charge pour les prothèses auditives est scandaleusement élevé avec pour

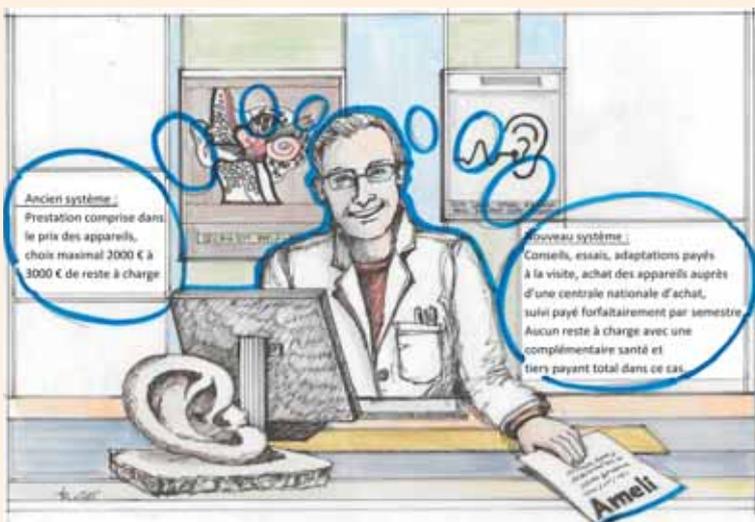
conséquence deux millions de personnes non appareillées pour raisons financières. Cette injustice doit constituer un élément fédérateur entre nos associations pour nous accorder sur des revendications justes et partagées par tous. En parlant d'une même voix, chacun dans sa région, nous gagnerons en lisibilité et en représentativité avec pour seul objectif de défendre plus efficacement la cause des personnes malentendantes. »

• N° 23 (2016) Un constat partagé : le reste à charge constitue un frein majeur à l'accès aux appareils auditifs « La revalorisation des bases de remboursement de la Sécurité sociale Parce qu'il s'agit d'un produit de santé indispensable pour les personnes concernées et parce qu'il s'agit de compenser un handicap, nous défendons une prise en charge des appareils auditifs à hauteur de 100 % (comme c'est déjà le cas pour les implants cochléaires). BSF »

• Certaines associations ont cherché à rendre l'appareillage accessible à toute personne en difficulté financière par le biais d'une convention signée entre les audioprothésistes et la CPAM : N° 24 « Une deuxième convention ! En 2015, les audioprothésistes de la Manche ont signé une convention avec la CPAM de Caen pour venir en aide aux personnes en difficultés financières (voir **6 millions de malentendants** n° 23). L'association ADSM Surdi 50 a ainsi ouvert la voie ! Le 8 décembre 2016, Surdi 34 a également réussi à faire signer une telle convention. »

• À partir de janvier 2021 les appareils auditifs de classe 1 seront gratuits pour tous et ceci sans conditions de ressources. N° 32 (2019) « Appareils auditifs : ce qui change à partir de 2019 Suite aux annonces faites en juin dernier par le ministère de la santé, un arrêté est paru le 16 novembre 2018 qui définit de nouvelles conditions pour l'acquisition d'appareils auditifs. La mesure phare est la mise en place d'appareils auditifs « 100 % santé » dont le reste à charge pour le patient diminuera par paliers, jusqu'à 0 € à partir de janvier 2021 ».

■ Aisa Cleyet-Marel



En octobre 2015 dans 6mm 19, la fiction de l'été de Surdi13 était prémonitoire !

Elle annonçait pour 2020 deux formules en audioprothèses, qui ne ressemblent pas complètement aux classes 1 et 2 ! Mais déjà les revendications des malentendants étaient mises en évidence sur des points importants pour eux : la séparation du coût de la prothèse comprenant l'adaptation initiale et le suivi, c'est-à-dire les visites d'entretien, d'adaptation, voire de réparation.

Puis la mise à disposition de prothèses de bonne qualité, entièrement remboursées, soit le 100 % Santé de 2021 !

Dangers et nuisances des basses fréquences sonores : mythe ou réalité ?

Professeur Paul Avan a bien voulu décrypter pour 6 millions de malentendants ce que recouvrent ces termes.

Dans certains contextes propres au monde contemporain, certains sons ont mauvaise réputation et notamment les basses fréquences. Celles-ci sont difficiles à définir avec précision : pour la souris, 5000 Hz (un sifflement suraigu pour nous) est une basse fréquence, alors que chez l'homme la limite inférieure audible se situe autour de 20 Hz. Pour comparaison la fréquence fondamentale de la voix d'un chanteur, dont le registre est celui d'une basse, est autour de 100 Hz. Les sons de basses fréquences jugés nuisibles sont ceux présents dans la musique amplifiée (mais certains auditeurs les recherchent et ce sont eux qui font pression pour que leur amplification soit poussée!), et les très basses fréquences parfois inaudibles de certains dispositifs industriels (compresseurs, éoliennes de forte puissance).

Les règlements protecteurs actuels considèrent la dangerosité et non la gêne et ils ne tiennent pas compte des effets de masque. Ils appliquent la règle dite « *iso-énergie* » qui considère l'énergie totale du son sans tenir compte des fréquences représentées, hormis l'application d'une pondération (appelée 'A') qui considère l'audibilité des sons chez l'homme. Selon cette pondération, à niveaux physiques égaux, les sons de fréquences basses et hautes voient leur niveau diminué par rapport aux médiums par une pondération dépendant de la fréquence dans le calcul du niveau total. Cette diminution de niveau revient à considérer plutôt le niveau au-dessus du seuil humain normal que le niveau physique, et en diminuant le poids des fréquences basses, elle leur accorde ipso facto moins d'importance dans la mesure de dangerosité.

le pouvoir masquant des basses fréquences sur les hautes fréquences est élevé : il entraîne une perte d'informations donc une gêne

L'organe auditif récepteur est une batterie de résonateurs, chacun codant une fréquence précise : toutes les fréquences sont donc homologues, chacune étant traitée à un endroit particulier de l'enroulement cochléaire. Un aspect qui distingue cependant les vibrations de basses fréquences est que pour être codées à l'extrémité apicale de la cochlée, elles doivent se propager tout le long de la spirale, passant ainsi au voisinage des zones accordées aux fréquences plus élevées : elles peuvent donc les perturber. Cette perturbation s'appelle le masquage, et le pouvoir masquant des basses fréquences sur les hautes fréquences est élevé : il entraîne une perte d'informations donc une gêne. En effet, les hautes fréquences de la parole, par exemple, sont essentielles pour la discrimination des consonnes, donc pour l'intelligibilité. Une musique dont les basses sont très amplifiées semble ne pas contenir beaucoup d'aigus audibles.

Les normes sont cependant en train de changer, notamment pour la musique amplifiée, pour tenir compte de l'évolution des pratiques musicales et de la présence accrue de basses fréquences. D'après le décret du 10 août 2017, alors que le niveau sonore au sein des lieux diffusant de la musique amplifiée était auparavant limité à 105 décibels pondérés A en niveau équivalent moyen sur 15 minutes, le décret a abaissé cette valeur à 102 décibels pondérés A et introduit un nouveau seuil en décibels pondérés C (qui contrairement aux 'A', conservent un poids aux basses fréquences) : 118 décibels pondérés C sur 15 minutes, afin de mieux refléter le contenu enrichi en basses fréquences. Néanmoins, la dangerosité de celles-ci n'est pas jugée alarmante puisque leur inclusion pour le calcul est contrebalancée par la tolérance de niveaux plus élevés de 16 dB ! L'inclusion d'un moyennage sur 15 minutes ne veut pas dire qu'après 15 minutes, l'exposition doit s'arrêter : le moyennage lisse l'effet d'un dépassement bref de quelques décibels pourvu que sur 15 minutes, cela n'impacte pas la dose d'énergie reçue.

Les effets nuisibles hypothétiques spécifiques des basses fréquences reposent sur le constat qu'une exposition brève à des sons basses fréquences de haut niveau diminue de manière prolongée la sensibilité fine de la cochlée. Il est possible que le déplacement de toute la cochlée par les vibrations basses fréquences qui s'y propagent entraîne une perturbation durable de la régulation des ions impliqués dans

l'équilibre des fluides de l'oreille interne. Il a été suggéré que certaines particularités anatomiques, propres à certains individus (mais rarement recherchées) pourraient accentuer l'effet de déséquilibre et expliquer que certaines personnes puissent être authentiquement intolérantes à des sons que d'autres acceptent volontiers au même niveau. Des protocoles expérimentaux examinant ces pistes sont en cours.

Pour conclure (provisoirement!) il faut cependant noter les éléments suivants, à méditer :

- Les niveaux produits par les éoliennes sont faibles, mélangés à des sons de même gamme de fréquence dus au vent, à la circulation routière, aux travaux agricoles et de niveaux comparables. La rythmicité propre aux rotations des pales d'éoliennes été invoquée pour expliquer la gêne parfois ressentie.
- Les amateurs de musique amplifiée s'exposent délibérément à des niveaux très amplifiés en graves, qui leur procurent des sensations non seulement auditives mais aussi tactiles et aussi, modulatrices du sens de l'équilibre. Au total, ces stimulations incitent à la danse et donc, améliorent le côté ludique et l'impact social positif de l'exposition à la musique « *surdosée* » en basses. Or, ces amateurs ne ressentent pas de symptômes nuisibles attribuables aux basses fréquences. De manière objective, leur zone auditive la plus susceptible de développer des pertes auditives mesurables reste la zone des médiums aigus (3 à 6 kHz), pour laquelle on ne peut pas incriminer les sons intenses de basses fréquences, mais plutôt les sons de fréquences élevées...

La question scientifique des dangers des basses fréquences sonores est donc posée et ouverte. Elle est aussi compliquée car la production de sons de très basses fréquences bien calibrés est techniquement délicate. Sans calibration, il n'y a pas de reproductibilité et pas de travail scientifique possible. Contrairement à la question du danger, celle des nuisances est très bien documentée et attribuable aux effets de masquage et de perte d'information. S'y ajoute le fait que la transmission des très basses fréquences à travers les murs est très difficile à empêcher : il vaut mieux ne pas habiter dans un immeuble où existe une source puissante de sons de basses fréquences.

■ Paul Avan

Professeur au département de biophysique de l'Université Clermont Auvergne, praticien hospitalier, responsable Innovation en Audiologie Humaine de l'Institut de l'Audition. Il était également responsable de l'équipe Inserm biophysique neurosensorielle (UMR 1107) à l'Université Clermont Auvergne

Covid-19 et l'impact du stress sur les troubles sensoriels

Nous le savons tous, l'impact de la crise sanitaire joue incontestablement sur le stress et le moral des Français. Celui des malentendants aussi.



Dans mon accompagnement en tant que sophrologue spécialisée dans les troubles du sommeil et de l'audition, je constate recevoir de plus en plus de personnes qui souffrent d'un handicap sensoriel, perte d'audition, hyperacousie ou acouphènes... Les consultations chez les femmes restent majoritaires, elles font place depuis peu à une demande plus importante de consultations masculines. De plus en plus de jeunes franchissent aussi mon cabinet, las de l'isolement ou du télétravail et des réunions en visioconférence qui multiplient en permanence les interférences et les sons désagréables. Cela concerne aussi les étudiants malentendants qui vivent cette crise comme une triple peine entre distanciation, masque et handicap.

Beaucoup d'entre eux expriment la colère, le manque de contacts sociaux, la perte de repères. Les conséquences de ce stress affichent une fatigue physique, et intellectuelle, les maux et les douleurs dans le corps apparaissent et les acouphènes montent le son, les problèmes de sommeil s'installent.

Fort heureusement, la sophrologie, méthode psychocorporelle, apprend à se défocaliser de l'acouphène en se concentrant sur les ressentis corporels tout en pratiquant la relaxation dynamique. Elle offre un espace d'écoute et de calme pour vivre autrement ce bruit intérieur. La sophrologie donne des clés et permet de devenir acteur de son mieux-être pour faire preuve de résilience.

■ Christelle Ravit-Vergès
Sophrologue Spécialisée
Sommeil, acouphènes, burn out

Une psychologue à votre écoute!

La crise sanitaire COVID-19 a profondément bouleversé la sphère sociale. Les personnes sourdes, malentendantes et Devenues-sourdes sont doublement impactées depuis plus d'un an: port du masque et impossibilité de pratiquer la lecture labiale, manque d'accessibilité vis-à-vis des informations nationales, isolement, risque de souffrance psychologique accrue... Face à ce constat, l'équipe du Centre national d'information sur la surdité vous informe de sa permanence d'écoute assurée par une psychologue.

À qui s'adresse cette permanence?

La permanence « Une psychologue à votre écoute » s'adresse à toutes les personnes sourdes, Devenues-sourdes ou malentendantes qui ressentiraient le besoin d'exprimer une inquiétude, une souffrance ou un mal-être: difficulté à accepter sa surdité, sentiment d'exclusion lors des repas de famille par exemple, difficultés relationnelles familiales ou de couple...



Arielle, psychologue en charge de la permanence

Quels sont les objectifs de la permanence « Une psychologue à votre écoute »?

Cette permanence a trois objectifs:

- Écouter et accueillir les craintes et les angoisses.
- Rassurer, apaiser.
Pouvoir partager son vécu et se sentir compris, être rassuré(e) et ne plus se sentir seule à vivre cette situation.
- Orienter
Avec l'accord de la personne appelant, la psychologue oriente vers des structures de proximité ou de soin si un besoin est identifié lors de l'échange.

Les échanges sont-ils anonymes?

Vos échanges avec la psychologue sont confidentiels et anonymes. La psychologue ne partage pas et ne diffuse pas d'informations sur ce que vous lui avez dit.

Horaires et jour d'ouverture de la permanence

La permanence « Une psychologue à votre écoute » est ouverte tous les vendredis de 13h30 à 16h30.

Si ces horaires ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous laisser un message. Notre psychologue fera le maximum pour vous recontacter selon vos disponibilités.

Comment contacter la permanence « Une psychologue à votre écoute » ?

Il est possible de contacter notre psychologue selon le média et le mode de communication qui vous convient: par SMS au 06 13 70 49 77; par email à:

contact@surdi.info; par tchat (accès directement depuis le site www.surdi.info); par téléphone au 0 812 040 040

Si vous rencontrez des difficultés pour téléphoner vous pouvez également nous contacter via ElioZ.

Des interprètes en langue des signes - LSF, des codeurs en Langue française parlée complétée ainsi que des transcrip-teurs sont là pour rendre les échanges téléphoniques accessibles.

Les transcrip-teurs tapent en direct les échanges et les propos de votre interlocuteur, ici notre psychologue. La discussion s'affiche alors sur votre écran d'ordinateur ou sur votre tablette. De votre côté, vous pouvez vous exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Pour accéder à cette fonctionnalité, il suffit de se connecter à cette page:

<https://surdi.elioz.fr/?hash=9364d36a952d50b17e996a6fc7e00865>

Combien cela coûte de contacter cette permanence?

La permanence d'écoute psychologique est accessible gratuitement si vous nous contactez par SMS, email ou tchat. Un coût pourra vous être facturé si vous nous contactez par téléphone. Pour information, un échange de vingt minutes vous sera facturé 0,53 centimes d'euros. Le coût de la mise en accessibilité par ElioZ est assuré par notre service. Il n'y a donc pas de frais supplémentaires si vous choisissez par exemple de faire appel à un transcrip-teur.

Et si je n'ai pas internet ou pas d'ordinateur?

Pour les personnes ne pouvant pas se connecter à internet ou ne possédant pas de matériel informatique (ordinateur, tablette), il est possible de nous contacter par courrier postal à cette adresse:

Centre national d'information sur la surdité - Surdi Info Service

160, rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

Cette adresse est une adresse postale, le Centre national d'information sur la surdité n'accueille pas de public.

■ L'équipe du CNIS

Un témoignage sur l'implantation

Jean-Marc Élie a publié un livre-témoignage « Journal intime d'un porteur d'implant » en 2017. Il a accepté de le présenter à nos lecteurs.

Heureusement, une surdité acquise n'est pas toujours irrémédiable. La chirurgie et les prothèses auditives ont fait de tels progrès au cours des dernières décennies, qu'il existe souvent une solution ou, du moins, une possibilité d'amélioration. L'implant cochléaire en est une. Mais se faire opérer et porter une prothèse, a fortiori sous-cutanée, ne sont pas des décisions faciles ni anodines. Aucune magie ni aucun miracle ne sont ici à attendre, et la déception est parfois au rendez-vous. La technologie ne fait pas tout quand il s'agit de se réapproprier un sens disparu ou très diminué. Cela s'explique par le fait que le véritable siège de l'audition est le cerveau, et non l'oreille. Et là, beaucoup de paramètres entrent en jeu ! C'est affaire de plasticité, de disponibilité, de volonté, de relations... La même technologie n'a dès lors pas exactement les mêmes résultats pour deux individus. Chaque expérience est unique, plus ou moins satisfaisante et plus ou moins éprouvante. C'est à chaque fois une aventure dans laquelle on se lance sans en connaître à l'avance le

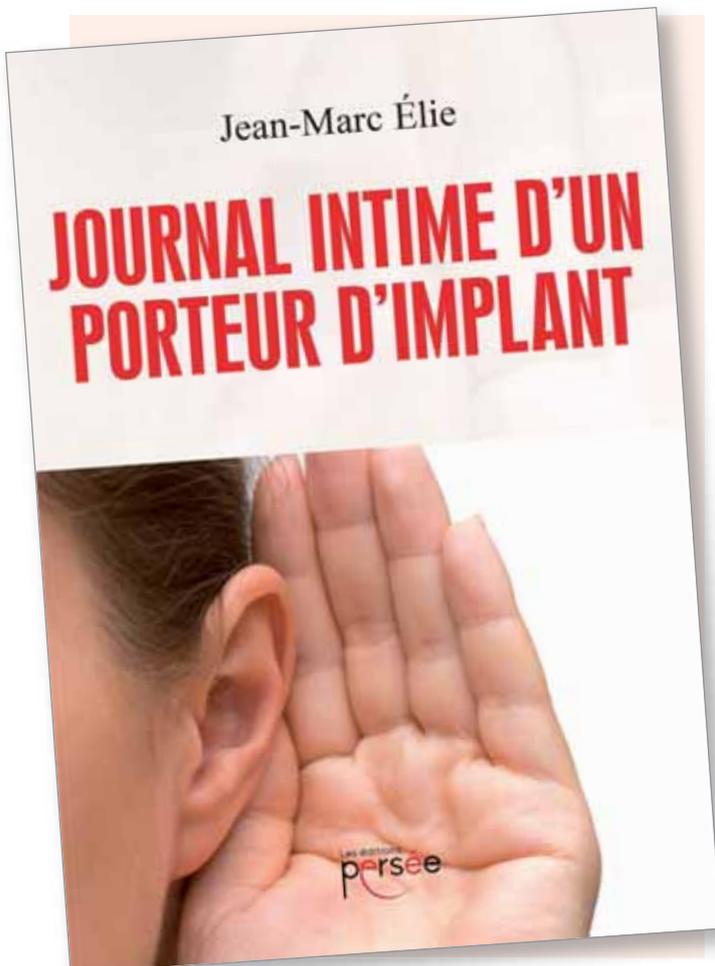
résultat. On espère bien sûr un happy end, mais le plus sage est de se préparer à tout et de mettre le maximum de chances de son côté.

Journal intime d'un porteur d'implant raconte, de jour en jour, le chemin parcouru par une personne devenue sourde dans sa quête de récupération auditive. Il fait entrer le lecteur dans un cheminement à la fois médical, psychologique et sensoriel, avec ses étapes, ses obstacles, ses détours, ses rencontres et ses découvertes. On vit ce parcours de l'intérieur et, comme le titre l'indique, de manière intime. Par la magie de l'écriture et cette intimité qui se crée entre un auteur et son lecteur, on peut enfin partager ce qui, habituellement, ne se partage pas : le vécu du patient. Et, paradoxalement, ce qui est très personnel permet dans ces pages l'identification. C'est que peut-être, dans ce récit, la condition humaine ne se trouve jamais très loin.

Le récit commence au moment de la prise de décision et se termine un an et demi plus tard, alors que la rééducation auditive touche à sa fin. L'auteur, atteint d'une maladie génétique, est devenu sourd à l'âge adulte après que son oreille unique a perdu à son tour une grande partie de son audition. Le handicap est bien installé, mais une oreille est appareillée depuis des années et le cerveau a continué, tant bien que mal, à traiter les sons et en particulier la parole. Le langage oral est en place avec sa conscience phonologique, ses compétences conversationnelles et son imprégnation lexicale et syntaxique. Il n'empêche, ce sera tout de même une épreuve ! L'auteur nous fait entrer avec lui dans un autre monde sonore qu'il va falloir peu à peu, patiemment, découvrir et s'approprier. On avance dans un brouillard plein de doutes et dans lequel le découragement menace, mais, de temps à autre, apparaissent des lumières et des éclaircies. L'auteur continue à avancer et nous le suivons. Et puis, un jour, la brume se lève au bout de la longue errance.

Ce récit n'est pas un texte promotionnel ni, à l'inverse, un réquisitoire contre l'implant cochléaire. C'est un témoignage sincère qui entreprend de restituer autant que possible la durée et la complexité du parcours suivi par le candidat à l'implant. Il ne se donne pas comme exemplaire, mais propose l'exploration d'un univers intérieur bousculé par une épreuve et tendu vers un espoir.

■ Jean-Marc Élie



6mm : Mais « utile », « compétent », c'est pareil ?

Gilles : Pas du tout ! Je vous explique. J'ai charge de famille, si je me retrouve au chômage, avec mon handicap, cela va durer, avec un impact sur ceux que j'aime. Cela, je le sens dans ma chair, c'est vital que je m'accroche. Mes collègues vont au boulot, moi, j'y vais pour sauver ma peau. Et pour cela, j'ai bien compris qu'il fallait me rendre « utile ».

6mm : Oui, vous l'avez déjà dit. Mais pour être « utile », il faut être « compétent » ?

Gilles : L'immatériel est pillé ! Si vous avez une expérience, une idée innovante, un raisonnement sûr, alors beaucoup de vos collègues vont vouloir s'en attribuer le mérite à votre place, et ne vont pas se gêner si le chef est fâché de vous, ce qui est implicitement le cas si vous êtes sourd. Or reconnaître quelqu'un de compétent, c'est lui reconnaître un mérite. Quel est le mérite à être utile ? Le pot de chambre est utile ! Alors que si vous êtes compétent

6mm : Vous existez, et si vous êtes seulement utile, vous n'existez pas.

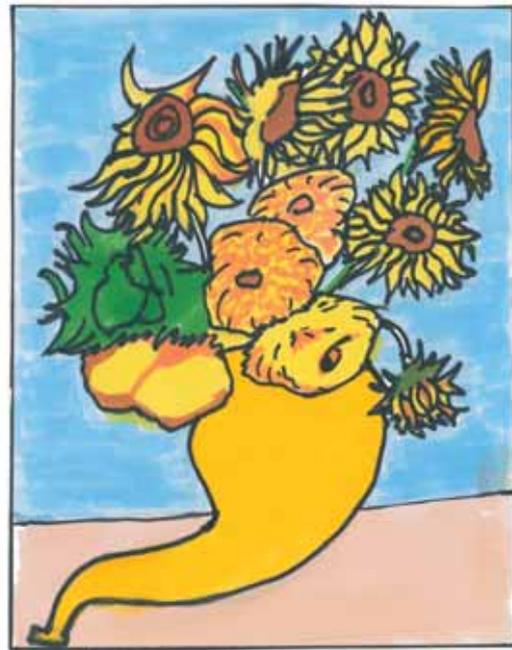
Gilles : Voilà ! Et ce n'est pas nouveau : « *Le sourd existe-t-il ?* » s'indignait déjà Bernard Mottez dans les années 70. À l'époque, les sourds n'étaient reconnus compétents en rien, pas même pour leur propre surdité, ce qui est encore partiellement vrai aujourd'hui.

6mm : Comment l'avez-vous vécu ?

Gilles : Très mal au début, je n'avais pas l'humour que j'ai aujourd'hui. Mais j'ai beaucoup appris. Plutôt que de retenir mes idées ou de revendiquer mes mérites, j'ai fait l'inverse, j'ai tout donné sans rien demander en retour, en accentuant jusqu'à la caricature, pour que ce soit encore plus drôle.

6mm : Et alors ?

Gilles : Je suis devenu le Pr. Tournesol du service ! Celui qui fait des fusées, des sous-marins etc. pour que



TOURNESOLS ET CORNET ACOUSTIQUE

les « vrais de vrais », ceux qui comptent, puissent s'amuser et épater la galerie. Celui que les méchants cherchent à récupérer ou à écarter. Celui dont on moque les colères et dont on abuse de la gentillesse. Ma vie professionnelle est devenue une BD. Toutes proportions gardées bien sûr.

6mm : Une BD qui va bientôt se refermer.

Gilles : Oui. Je vais avoir du mal, d'ailleurs ! J'ai tellement dû m'accrocher que je vais avoir du mal à lâcher. Le syndrome de Stockholm me guette.

6mm : Heureusement, vous avez de l'humour, je me suis vraiment amusé avec vous !

Gilles : L'humour est la politesse du désespoir...

■ Gilles Quagliaro

Je m'abonne à 6 millions de malentendants

4 numéros par an paraissant : en janvier, avril, juillet et octobre

Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros : 15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros : 28 €

Pour bénéficier de l'abonnement à tarif réduit, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Pour l'abonnement plein tarif, vous pouvez envoyer votre chèque directement :

- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Claude VAJDA : 32, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.
Renseignements à abonnement6MM@surdifrance.org
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - Boîte 82, MVAC du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris.
Renseignements à contact@ardds.org

Nom, prénom ou raison sociale :
.....
Adresse :
.....
Ville :
Code postal : [] [] [] [] []
Pays :
Mail :
Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Nom de l'association :



Ciné Sens sensibilise les professionnels de demain !

Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile de voir dans les cinémas des films sous-titrés pour les sourds et les malentendants (VFST). Notre « Prix du meilleur film sous-titré » n'y a rien changé, de nouvelles voies doivent donc être explorées. C'est ce que fait l'association Ciné Sens¹.

On peut vouloir changer l'existant. C'est ce que nous avons tenté en créant le *Prix du meilleur film sous-titré*. Mais on se heurte alors au poids des habitudes, à l'inertie des dinosaures. Nous l'avons d'ailleurs constaté : non seulement notre Prix n'a pas eu l'effet escompté, mais dans beaucoup de villes et même de départements il est de plus en plus difficile de voir des films en VFST – et le Covid-19 n'en est pas la cause. Nous ne renonçons pas, bien sûr. Mais il faut chercher d'autres moyens d'action pour compléter ce que nous faisons. Alors pourquoi ne pas agir aussi sur les jeunes, sur la nouvelle génération qui s'apprête à remplacer les dinosaures ? C'est justement ce que tente l'association Ciné Sens.

Depuis plus d'un an Ciné Sens sensibilise les jeunes professionnels sur les sujets d'accessibilité pour les personnes souffrant de déficiences sensorielles, quelles qu'elles soient, en leur proposant des interventions pour les aider à comprendre les enjeux et les orienter vers une dynamique inclusive.

Elle intervient, gratuitement pour le moment, à la demande des établissements, écoles et universités, dispensant des formations en cinéma pour organiser une discussion autour des équipements, de l'accessibilité des films ou encore des salles. Elle cherche ainsi à déclencher une dynamique inclusive chez les personnes en formation pour qu'elles aient les clés en main afin d'intégrer au mieux l'accessibilité dans leurs futurs projets.

Ces interventions d'une durée de 45 minutes à deux heures sont modulables en fonction du public. Elles peuvent avoir lieu sur place ou en ligne, pour tenir compte des contraintes sanitaires actuelles.

Ciné Sens a également conçu un module de e-learning² à destination de toutes les personnes travaillant dans les cinémas en France. Ce module en accès libre propose de faire, en quelques minutes, le tour des questions se posant autour des séances accessibles aux personnes souffrant d'un handicap sensoriel. Alors unissons nos forces et nous vaincrons. N'hésitez pas à parler de ces initiatives autour de vous, notamment si vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressées. Nous avons tous à y gagner.

Sensibiliser les futurs professionnels au handicap, notamment auditif, c'est très bien. Mais agir aussi auprès de tous les jeunes, les intéresser aux problèmes liés à la surdité, c'est tout aussi remarquable. Nous devons nous réjouir et soutenir de telles initiatives quand nous en avons connaissance. *Smile*³ est un court-métrage d'animation réalisé par les élèves de l'atelier cinéma du lycée des métiers (hôtellerie, chaudronnerie et gestion) Henri Senez, à Hénin-Beaumont. Léa, une élève malentendante, y raconte son histoire et témoigne. Je vous laisse le plaisir de le découvrir sur Internet, même si le sous-titrage mériterait d'être un peu amélioré ; je vous conseille aussi de lire l'article très intéressant paru dans la Voix du Nord⁴.

■ Christian Guittet (ARDDS)

¹ www.cine-sens.fr/

² www.cine-sens.fr/wp-content/uploads/CineSens-Elearning/story_html5.html

³ <https://vimeo.com/511579324>

⁴ <https://www.lavoixdunord.fr/973309/article/2021-04-01/henin-beaumont-avec-le-film-smile-lea-ouvert-les-portes-de-son-monde-calme-et>



Entrée principale de la Cité du Cinéma

© Romain Bassenne

L'invention de l'écriture

Plus que les entendants, nous dépendons de l'écriture, pour le sous-titrage, les SMS, les courriels. Mais d'où vient-elle ? Une remarquable série de trois documentaires disponibles sur Arte, *L'odyssée de l'écriture*, raconte cette passionnante aventure. Pour ma part, j'en ai retenu trois tournants historiques, le passage de l'idéogramme à l'alphabet, le passage du papyrus au parchemin puis au papier et enfin le passage du manuscrit à l'imprimerie. Je vous en propose une description lapidaire¹.

De l'idéogramme à l'alphabet

L'écriture est apparue pour la première fois dans le « croissant fertile » – l'Égypte et la Mésopotamie. Ces royaumes se sont développés grâce à la culture des céréales. Les céréales sont en effet une denrée que l'on peut stocker. L'État peut stocker le grain pour assurer l'alimentation de sa population lors des années de mauvaises récoltes, mais il peut surtout prélever un impôt sur les agriculteurs pour nourrir les dizaines de milliers d'esclaves nécessaires à la construction des pyramides et des palais. Qui dit impôt dit comptabilité donc trace écrite. Les Sumériens vers 3000 avant notre ère ont développé une écriture à partir d'encoches faites avec un coin de roseau (calame) sur des tablettes d'argile. À la même époque, les Égyptiens ont développé leur propre écriture avec de l'encre sur des papyrus, un support constitué de fibres croisées d'une plante aquatique, le papyrus.



Céréales et chiffres en cunéiformes

Dans les deux cas, il s'agit d'idéogrammes, c'est-à-dire d'une représentation stylisée d'objets ou d'êtres vivants, un épi de millet, un âne. Mais très vite l'écriture a dû s'étendre à des choses plus complexes comme les lois ou le « roman national », c'est-à-dire l'histoire des rois et des dieux. Pour cela il a fallu passer de l'idéogramme à l'écriture phonétique selon la technique du rébus. Selon cette technique, pour écrire pompier, il suffit de dessiner un pont et un pied.



Hiéroglyphes

28
29

Mais alors comment savoir que l'on parle de pompier et non pas de traverser un pont en marchant ? Il faut, pour cela ajouter au rébus un « déterminatif », un signe muet qui indique le champ lexical auquel appartient le mot. Ici ce pourrait être l'idéogramme du feu. Les Égyptiens utilisaient une centaine de déterminatifs pour quelques milliers d'idéogrammes.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Déterminatifs_de_1%27égyptien_ancien

La révolution est arrivée dans le Sinäi autour d'une mine de turquoise où les Égyptiens utilisaient une main-d'œuvre immigrée, les Cananéens. Ces Cananéens ont eu l'idée d'écrire leur propre langue en utilisant non plus des idéogrammes, mais des voyelles et des consonnes. Pour dessiner ces nouveaux signes ils sont partis de hiéroglyphes simplifiés. Pour le son « A » qui est la première lettre de leur mot « alp » qui dans leur langue signifie bœuf, ils ont simplifié le hiéroglyphe du bœuf qui représente une tête de bœuf. Si vous inversez le A, vous verrez qu'il représente une tête de bœuf vue de face avec ses deux cornes. Pour le « B » qui est la première lettre de leur mot « bet » qui signifie maison, ils ont simplifié le hiéroglyphe de la maison. Le détail de ces transformations est donné par Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Alphabet_protosinaïtique ...



Première apparition d'une écriture alphabétique

Repris par les phéniciens, cet alphabet s'est diffusé dans tout le pourtour méditerranéen, du grec au latin, de l'hébreu à l'arabe, avant d'aller jusqu'aux claviers des téléphones mobiles utilisés par les chinois.

Du papyrus au papier

Le deuxième tournant historique est le passage du papyrus au papier après une détour par l'impasse du parchemin. Porter des tablettes d'argile, le travail du messenger sumérien devait être plus fatigant que celui du messenger égyptien avec ses rouleaux de papyrus ! Le papyrus a joué un rôle central dans le développement des idées de l'antiquité, des manuscrits de la mer morte aux traités de géométrie des grecs. Mais c'est surtout dans l'empire romain que la culture s'est « démocratisée ». En témoignent les 2000 rouleaux de la villa des Papyrus d'Herculaneum. Dans l'empire romain, des milliers d'esclaves recopiaient des textes, principalement en grec, pour alimenter les bibliothèques privées de l'aristocratie, des librairies où de riches bourgeois pouvaient faire leurs emplettes et même des centaines de bibliothèques publiques où l'on pouvait emprunter des ouvrages.

Las, en 395 avec la rupture définitive entre les empires romains d'orient et d'occident, l'Occident perd l'accès aux producteurs égyptiens de papyrus. On en revient à un autre support bien plus coûteux, le parchemin. Avec les moines copistes la science s'enferme dans les monastères et posséder un livre est un signe de grande richesse, d'où les magnifiques enluminures que l'on trouve dans les livres qui nous sont venus du moyen âge comme *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, un ouvrage de pur prestige sur parchemin.

De leur côté, au deuxième siècle, les Chinois ont inventé le papier. Mais comme pour le ver à soie, ou la porcelaine ils en ont jalousement gardé le secret de fabrication.

En 751, près de Samarcande, les Arabes abbassides ont vaincu les Chinois de l'empire Tang et percé leur secret. Rapidement Samarcande est devenu le moulin

à papier de l'empire abbasside. De la Perse à l'actuelle Tunisie, les savants arabes ont recopié, traduit, développé et diffusé les travaux des savants grecs. Le papier a favorisé des échanges intenses à l'intérieur des empires musulmans successifs.

Ce n'est qu'au XIII^e siècle que les royaumes chrétiens de l'Europe du Sud récupèrent cette technique et font lentement sortir la science des monastères.

Du manuscrit à l'imprimerie, ou la revanche de l'alphabet latin

Le troisième tournant historique est le passage du manuscrit à l'imprimerie.



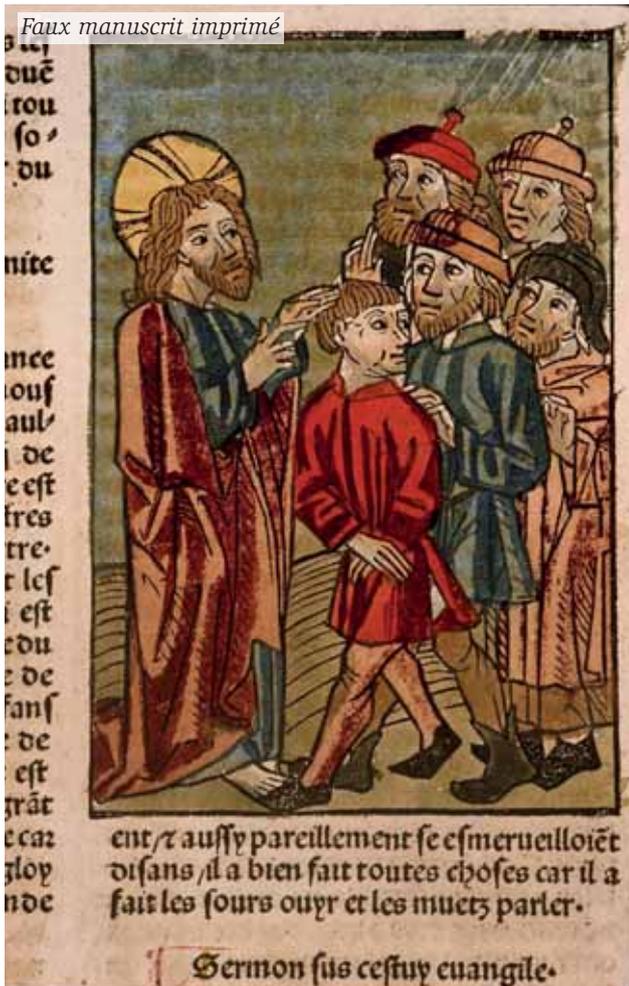
Imprimer du gothique

Bien sûr les Chinois savaient imprimer leurs idéogrammes sur du papier, mais pour cela, il fallait sculpter tout le texte en image miroir sur une planche. Un travail très lent et hautement spécialisé. Avec seulement une trentaine de caractères latins, il est beaucoup plus facile d'aligner sur des barrettes des petits caractères (des fontes) produits à la chaîne en coulant du plomb dans des moules. Dans l'Europe de la renaissance, la diffusion du livre imprimé a révolutionné la diffusion des savoirs, mais aussi, en donnant à n'importe qui l'accès direct aux écritures sacrées, elle a alimenté l'essor des mouvements protestants et les guerres de religion.

Rien de tel dans le monde arabe. Des imprimeurs vénitiens avaient bien tenté de vendre aux arabes des livres imprimés en caractères arabes, mais ces caractères sont très liés entre eux dans l'écriture manuscrite et se prêtent mal à l'assemblage. De plus, pour des religieux, imprimer le Coran était sacrilège. Il a donc fallu attendre plus de deux siècles pour que les premiers livres soient imprimés en arabe. Pendant ce temps, la science européenne a pris une avance considérable qui s'est traduite dans les techniques civiles et militaires, la philosophie, la littérature etc. et qui a assuré aux Européens une prééminence sur l'ensemble de la planète.

L'imprimerie a aussi joué un rôle déterminant dans l'instruction populaire. Après la défaite de 14-18, et le démantèlement final de l'empire ottoman, Mustafa Kemal Atatürk a réalisé des réformes profondes dans l'organisation de la Turquie, et en premier lieu, l'écriture de la langue turque par un passage forcé de l'alphabet arabe à l'alphabet latin. Il est vrai que les caractères arabes, qui sont principalement des consonnes, se prêtaient mal à la transcription de la langue turque qui contient beaucoup de voyelles. Mais c'est surtout la volonté de développer rapidement une éducation populaire et laïque dans un pays largement analphabète qui a guidé ce choix.

Faux manuscrit imprimé



C'est pour la même raison qu'en 1929 les dirigeants de l'URSS, pour accomplir le vœu de Lénine, ont contraint les républiques soviétiques d'Asie centrale comme l'Ouzbékistan d'abandonner l'alphabet arabe au profit de l'alphabet latin. En 1940, sous la politique de russification de Staline, il leur a fallu passer de l'alphabet latin aux caractères cyrilliques. Mais, après l'effondrement du système soviétique, plusieurs de ces républiques sont revenues à l'alphabet latin pour marquer leur indépendance de la tutelle de Moscou.

Quand Mao Tsé Toung a voulu remplacer les caractères chinois par l'alphabet latin, toujours pour faciliter l'éducation populaire et rattraper l'occident, il s'est heurté à une difficulté particulière: si les caractères chinois sont compris dans toutes les provinces, le

La tentative vénitienne



même mot se prononce très différemment dans la dizaine de langues parlées dans le pays, du mandarin, au cantonais, au wu (Shanghai), etc. Le Hanyu Pinyin qui s'était développé depuis la directive de Mao de 1951 ne traduisant phonétiquement que le dialecte de Pékin. Ironiquement, c'est l'informatique et son clavier ASCII (American Standard Code for Information Interchange) qui, en donnant un deuxième souffle au Pinyin, est en train de ringardiser le caractère chinois traditionnel!

Les claviers ascii au secours du Pinyin



En conclusion, on peut dire que c'est sa rencontre fortuite avec l'imprimerie qui a fait de l'alphabet latin un alphabet universel.

■ Richard Darbéra



02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12
Aveyron
ARDDS MDA Claude Dangles
15 avenue Tarayre - 12000 Rodez
section.aveyron.ardds@gmail.com
<https://www.ardds12.yo.fr>

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 64 13 57
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr

14 Oreille et Son
Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen
Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com>

22 Section ARDDS 22
« La Bande Son »
15^{bis}, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25
Franche Comté
9, rue des pommiers - 25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds et Finistère - Souridine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosouridine@orange.fr
<http://asso-souridine.blogspot.fr>

29 Surd'Iroise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr
contact.surdiroise@gmail.com

30 Surdi 30
70 A, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
www.surdi30.fr

31 AMDS
Midi-Pyrénées
Chez M. Bernard Descossy
7, rue d'En Séguret - 31590 Verfeil
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez Madame Lambard
36, rue Marcelin Berthelot
33000 Bordeaux
secretariat.ae33@gmail.com
f - t

34 Surdi 34
424, rue Louise Michel
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés
35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org

38 Section ARDDS 38
Malentendant 38
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
malentendant38@orange.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44
Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Espace Frédéric Mistral
4, allée des Baladins
49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
f

54 SurdiLorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 95 03 75 54
surdilorraine@gmail.com
surdilorraine88@gmail.com
surdimeuse@gmail.com
www.surdilorraine.fr

56 Oreille-et-Vie,
association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert
56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie.wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org
f

56 Section ARDDS 56
Bretagne - Morbihan
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57
Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
f

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com
f

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 07 81 29 57 91
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://assomieuxsentendre.fr>

63 Section ARDDS 63
Puy-de-Dôme
Malentendants 63 /
section ARDDS 63
16, rue Jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64
Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier - 64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv
10^{bis}, rue Jangot - 69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e
Boîte n°82
18-20, rue Ramus - 75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS
Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
Tél. : 06 87 61 39 51
arddsidf@ardds.org
f

75 AUDIO
Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 ANIC
Association Nationale des Implantés Cochléaires
Siège social
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
anic.association@gmail.com
www.association-anic.fr

76 Surdi76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
association.surdi76@gmail.com

78 Durd'oreille
Secrétariat
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél. : 04 90 25 63 42
06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85
Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

87 Section ARDDS 87
Haute-Vienne
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94
Fraternité pour la Communication des personnes Malentendants du 94
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

sur

Malentendants, devenus-sourds...

...ne restez plus seuls!